

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1426

15 juin 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|---|--------------|
| AMC Finance S.A. | 68428 | NKS Projects SCI | 68420 |
| Bâloise Assurances Luxembourg S.A. | 68424 | Nordea Bank S.A. | 68430 |
| B&S Holding S.à r.l. | 68426 | Northsea Holdings S.à r.l. | 68429 |
| Buccio S.à r.l. | 68426 | Orchid Funds SICAV | 68430 |
| CEP III Alphyin I S.C.A. | 68430 | Outlet Mall Sub Group Holding No. 1 S.à r.l. | 68440 |
| Commercial Consultant Agency Sàrl | 68425 | PBG Midwest Holdings S.à r.l. | 68428 |
| Eideo S.A. | 68419 | Point de Vue s.à r.l. | 68403 |
| Eurologic SARL | 68424 | PRIME Racing S.à r.l. | 68403 |
| European Directories OpHoldco S.à r.l. | 68418 | Promatec S.à r.l. | 68403 |
| FMV & Partners | 68441 | Prospera Senectute Fund Sicav-SIF | 68402 |
| Fondation Kräizbiereg | 68419 | Pushkar S.A. | 68428 |
| Fondations Capital S.A. | 68423 | Sayo Holding S.à r.l. | 68447 |
| Gemic S.A. SPF | 68423 | Schetralux | 68402 |
| Gestifactus S.A. | 68423 | SEB 5 - SICAV - FIS | 68447 |
| G Fund | 68440 | SistemApsys Financing S.à r.l. | 68428 |
| G.G. Investments S.A. | 68425 | SistemApsys S.à r.l. | 68429 |
| GLI Golden Leaf Invest 2. Lux S.à r.l. | 68422 | Snack Ankara II S.à r.l. | 68402 |
| Grace Lodge Care Operating S.à r.l. | 68423 | Snack Bosphore S.à r.l. | 68402 |
| Grace Lodge Care S.à r.l. | 68422 | Société des Ateliers Nic. Olinger S.A. | 68402 |
| Gracewell Investment N°3 S.à r.l. | 68422 | Studor S.A. | 68445 |
| Gracewell Investment No 2 S.à r.l. | 68421 | SUCCESSUS Beteiligungsgesellschaft S.à r.l. | 68445 |
| Hub Invest Participations S.A. | 68417 | Taxcontrol International Holding S.A. | 68424 |
| K-Nord S.à r.l. | 68448 | Testudo Investment HoldCo S.à r.l. | 68440 |
| Manwin Holding Sàrl | 68425 | Tinsel Group S.A. | 68441 |
| Mashta S.A. | 68427 | Transports Carenza Sàrl | 68417 |
| Med Control S.A. | 68426 | Trans Service Logistics Sàrl | 68446 |
| Medtronic Ardian Luxembourg S.à r.l. | 68426 | Vega Finanz S.A. | 68448 |
| Medtronic CV Luxembourg S.à r.l. | 68427 | Zuppardo | 68445 |
| NDG Group S.A. | 68403 | | |

Snack Bosphore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 37, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 99.230.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Ali Baba KARABULUT.

Référence de publication: 2013050917/10.

(130062467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Société des Ateliers Nic. Olinger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 11, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 18.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050920/10.

(130062204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Snack Ankara II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 22, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 86.944.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Mustafa CALISKAN.

Référence de publication: 2013050916/10.

(130061706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Schetralux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 117, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 13.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050902/10.

(130061572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Prospera Senectute Fund Sicav-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Prospera Senectute Fund Sicav - SIF

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Guillaume André / Francesco Molino

Director / Director

Référence de publication: 2013050845/14.

(130061917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Promatec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4934 Hautcharage, 19, rue du Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 131.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013050844/10.

(130061564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

PRIME Racing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 135.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 17/04/2013.

Référence de publication: 2013050843/10.

(130062304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Point de Vue s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7560 Mersch, Centre Marisca.
R.C.S. Luxembourg B 99.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 19/04/2013.

Référence de publication: 2013050841/10.

(130062308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

NDG Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 175.314.

L'an deux mille treize, le onzième jour d'avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de NDG Group S.A. (la Société), une société anonyme existant et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175 314, constituée par un acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Luxembourg), en date du 12 février 2013, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'Assemblée est présidée par Pierre Lentz, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à Luxembourg, (le Président),

lequel désigne Alexandrine Armstrong-Cerfontaine, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en qualité de Secrétaire.

L'Assemblée désigne en qualité de Scrutateur Géraldine Rodrigues, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

(le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent le Bureau de l'Assemblée).

L'Assemblée est ouverte à 9 heures 30.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président déclare et les actionnaires de la Société représentés notent et prennent acte des points suivants:

I. Il résulte de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que quatre mille (4.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société de quarante mille euros (40.000 EUR) sont dûment représentées à l'Assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-dessous reproduit, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant décidé de se réunir après examen de l'ordre du jour.

II. La liste de présence, signée par tous les Actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera attachée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est rédigé comme suit:

1 Renonciation aux formalités de convocations.

2 Restructuration du capital social de la Société tel que fixé à l'article 5 des statuts coordonnés de la Société tel que revu par chaque actionnaire (les «Statuts Coordonnés»), entre autres, par voie:

(a) de modification de la composition du capital de la Société sans en changer le montant, avec échange des actions émises par la Société avec valeur nominale égale à 10 EUR (dix euros) et leur remplacement par des actions avec valeur nominale égale à 1 EUR (un euro); et

(b) d'annulation du capital autorisé existant, création d'un capital social autorisé d'un montant de 12.681.887 EUR (douze millions six cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-sept euros) et divisé en 12.681.887 (douze millions six cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-sept) actions ordinaires, avec autorisation de supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription, et des émissions d'actions afférentes; et

constatation et approbation du rapport du conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) et l'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé de la Société en limitant ou supprimant les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants.

3 Refonte complète des statuts de la Société, essentiellement sous la forme du projet des Statuts Coordonnés.

4 Augmentation du capital souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel de 40.000 EUR (quarante mille euros) représenté par 40.000 (quarante mille) actions ordinaires à 12.530.000 EUR (douze millions cinq cent trente mille euros) représenté par 11.900.000 (onze millions neuf cent mille) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et 630.000 (six cent trente mille) actions de préférence (les ADP) ayant les mêmes caractéristiques et conférant les mêmes droits, sauf différences mentionnées dans les présents Statuts, chaque Action ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro).

5 Souscription des 11,860,000 (onze millions huit cent soixante mille) nouvelles Actions Ordinaires par apport en numéraire d'un montant total de 11.360.000 EUR (onze millions trois cent soixante mille euros) et par un apport en nature d'un montant total de 500.000 EUR (cinq cent mille euros) et souscription des 630.000 (six cent trente mille) nouvelles ADP par apport en numéraire d'un montant total de 699.300 EUR (six cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents euros), renonciation par les actionnaires actuels de la Société à leurs droits préférentiels de souscription avec affectation au compte de prime d'émission payée pour l'émission des nouvelles ADP, d'un montant total de 69,300 EUR (soixante-neuf mille trois cents euros).

6 Modification de l'article 5.1 des Statuts Coordonnés afin de refléter l'augmentation de capital de la Société.

7 Divers.

IV. L'Assemblée, se considérant dûment constituée, après avoir délibéré et avoir approuvé les points mentionnés ci-dessus, prend les décisions suivantes:

Première décision

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué (avec toutes les informations nécessaires) à l'avance.

Deuxième décision

L'Assemblée décide de restructurer le capital social tel qu'indiqué à l'ordre du jour et notamment décide ce qui suit:

L'Assemblée décide de modifier la composition du capital de la Société sans en changer le montant et sans discontinuation de la Société, par échange des actions émises par la Société avec valeur nominale égale à 10 EUR (dix euros) et pour des actions avec valeur nominale égale à 1 EUR (un euro) de telle sorte que le capital social émis existant soit égal à 40.000 EUR (quarante mille euros), étant composé de 40.000 (quarante mille) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

En outre, chaque actionnaire de la Société déclare avoir reçu le rapport du conseil d'administration en date du 11 avril 2013, émis en conformité avec l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et l'Assemblée décide d'approuver ce rapport ainsi que l'émission des actions de la Société dans le cadre du capital autorisé de la Société avec suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

L'Assemblée décide de créer le capital autorisé de la Société d'un montant de 12.681.887 EUR (douze millions six cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-sept euros), qui se composera de 12.681.887 (douze millions six cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-sept) Actions Ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de 1 EUR (un euro) avec droits et obligations tels que déterminés dans les Statuts Coordonnés.

L'Assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à:

(i) émettre des Actions Ordinaires dans le cadre du capital autorisé de la Société tout en supprimant le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants, de la manière que le Conseil d'Administration estimera appropriée; et

(ii) réserver des Actions Ordinaires dans le cadre du capital autorisé en vue de certaines émissions, telles que décrites dans les Statuts Coordinés.

Aussi, l'Assemblée décide de fixer la période de validité du capital autorisé mentionné ci-dessus et l'autorisation donnée au Conseil d'Administration conformément à cette seconde résolution d'émettre des Actions Ordinaires dans le cadre du capital autorisé de la Société et de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants à cinq années à compter de la présente assemblée.

En conséquence de ce qui précède et pour éviter toute ambiguïté, l'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société conformément à la troisième résolution.

Troisième décision

Chaque actionnaire de la Société déclare avoir reçu une copie des modifications et refonte des statuts de la Société, telles que reprises dans les Statuts Coordinés.

L'Assemblée décide de modifier et coordonner les statuts de la Société intégralement (notant que l'objet social de la Société reste cependant inchangé) de telle sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante, étant entendu cependant que les dispositions de l'article 5.1 des Statuts Coordinés ne prendront effet qu'à l'instant où la décision de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société conformément au point 6 de l'agenda sera prise par l'Assemblée:

"Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de NDG GROUP S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'Assemblée Générale.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Capital social, Augmentations de capital, Actions

5.1. Le capital souscrit de la Société est fixé à 12.530.000 EUR (douze millions cinq cent trente mille euros) représenté par 11.900.000 (onze millions neuf cent mille) actions ordinaires (les Actions Ordinaires, les AO) et 630.000 (six cent trente mille) actions de préférence (les ADP) ayant les mêmes caractéristiques et conférant les mêmes droits, sauf différences mentionnées dans les présents Statuts, chaque Action ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) et chacune étant intégralement libérée.

5.2. Le capital autorisé de la Société est fixé au montant de 12.681.887 EUR (douze millions six cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-sept euros) et est divisé 12.681.887 (douze millions six cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-sept) Actions Ordinaires.

Le capital social autorisé de la Société, dont le montant ci-dessus est en plus du capital souscrit, peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. Autorisation donnée au Conseil d'Administration

(a) Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et mandaté pour une période de 5 (cinq) ans à compter du 11 avril 2013 aux fins de faire produire tous ses effets à l'augmentation du capital social mentionnée à l'Article 5.2, sans qu'une décision supplémentaire de l'Assemblée Générale ne soit requise, et après avoir pris acte par écrit que les termes et conditions des présents Statuts ont été respectés et remplis.

En particulier, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté aux fins de (i) faire produire tous ses effets à toutes les augmentations de capital social effectuées en application de l'Article 5.2, en tout ou partie dans la limite du capital social autorisé, (ii) veiller à ce que ces augmentations de capital et les modifications subséquentes des présents Statuts soient enregistrées devant un notaire Luxembourgeois, et (iii) procéder à de telles émissions sur la base du rapport présenté à l'Assemblée Générale sur les circonstances et les prix des émissions d'Actions dans la limite du capital social autorisé, comme mentionné ci-dessous à l'Article 5.3 et dans les limites prévues par cet Article et conformément à l'Article 32-3(5) de la Loi sur les Sociétés.

(b) Dans les limites du capital social autorisé, un nombre total de 781.887 (sept cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-sept) Actions Ordinaires est expressément réservé à l'émission par le Conseil d'Administration, sans réserver un quelconque droit de souscription préférentiel, ces actions devant être émises au profit des Investisseurs Mezzanine à condition que ces augmentations de capital interviennent conformément aux termes des Warrants qui leur seraient émis par la Société. Ces Actions Ordinaires seront émises à la valeur nominale.

(c) Dans les limites du capital social autorisé, un nombre total de 11.900.000 (onze millions neuf cent mille) Actions Ordinaires est expressément réservé à l'émission par le Conseil d'Administration, sans réserver un quelconque droit de souscription préférentiel, en cas de conversion des OC émises par la Société conformément aux termes des OC. Ces Actions Ordinaires seront émises à la valeur nominale.

5.4. Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

5.5. Le Conseil d'Administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi sur les Sociétés.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

5.6. Les Actions de la Société sont uniquement nominatives.

5.7. Les Actions Ordinaires et les ADP représentent des catégories d'actions distinctes, mais chaque Action Ordinaire et chaque ADP donne droit aux actifs et aux bénéfices de la Société proportionnellement au nombre total d'Actions en question existantes, donne droit aux actifs et aux bénéfices de la Société proportionnellement au nombre total d'actions en question existantes, sauf dispositions contraires des Statuts, la préférence financière des ADP figurant dans l'Annexe.

5.8. Un registre des Actionnaires sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque Actionnaire. La propriété des Actions sera établie par inscription dans ledit registre.

5.9. La Société ne reconnaît qu'1 (un) seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier-gagiste et un débiteur-gagiste.

5.10. Les montants non libérés, le cas échéant, se rapportant aux Actions émises et en circulation peuvent être appelés, à tout moment, à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds portent sur toutes les Actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera lieu à l'application de plein droit d'intérêts de retard de 10 (dix) pour cent par an au profit de la Société, à compter de la date d'exigibilité du paiement.

5.11. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la loi, auquel cas toutes les catégories d'Actions seront rachetées au pro rata.

Administration - Surveillance

Art. 6. Nomination et Révocation des administrateurs.

6.1 La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé d'au moins 3 (trois) membres, le nombre exact étant déterminé par l'Assemblée Générale.

En cas de pluralité d'actionnaires, le Conseil d'Administration sera composé d'administrateurs de catégorie A les «Administrateurs de Catégorie A» et d'administrateurs de catégorie B les «Administrateurs de Catégorie B».

6.2. Les Fonds Euroknights présenteront au moins 2 (deux) candidats en vue de leur nomination en qualité d'Administrateurs de Catégorie A par l'Assemblée Générale, et l'Assemblée Générale élira parmi les candidats présentés par les Fonds Euroknights les membres du Conseil d'Administration en tant qu'Administrateurs de Catégorie A.

6.3. Si à l'occasion d'une Assemblée Générale, il est constaté que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à 1 (un) membre jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un Actionnaire.

6.4. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont élus par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et peuvent être révoqués à tout moment et à la seule discrétion de l'Assemblée Générale

(ad nutum) et n'auront aucun recours à l'encontre de la Société ou de tout actionnaire pour ce qui est de leur mandat d'administrateur.

6.5. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale pour cause de décès, démission ou un autre motif, les administrateurs restants peuvent se réunir et élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, qui sera convoquée par le Conseil d'Administration dans les plus brefs délais après cette nomination. Dans ce cas, l'Assemblée Générale procède à l'élection définitive de la personne remplaçant l'administrateur sortant.

Art. 7. Observateurs. Les Fondateurs (ensemble) et les Investisseurs Mezzanine auront chacun, tant qu'ils détiendront des Titres, la faculté de nommer un observateur avec voix consultative qui sera convoqué de la même manière que les membres du Conseil d'Administration à toutes les réunions du Conseil d'Administration et qui bénéficiera de la même information que les membres du Conseil d'Administration.

Ces Observateurs n'auront aucun droit ou obligation au titre de la direction de la Société. Ils pourront néanmoins exprimer leur avis lors des réunions du Conseil d'Administration mais n'auront pas de droit de vote.

Art. 8. Réunions et Résolutions du Conseil d'Administration.

8.1. Le Conseil d'Administration élit un président (le «Président») parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire (le «Secrétaire»), administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

8.2. Le Président présidera toutes les assemblées d'Actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale, respectivement le Conseil d'Administration nommera une autre personne en tant que Président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette assemblée ou réunion.

8.3. Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou, à défaut, par 2 (deux) autres membres du Conseil d'Administration.

Les Administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Sauf cas d'urgence, qui serait alors spécifié dans la convocation (auquel cas le délai de convocation sera d'1 (un) jour), ou sauf accord préalable de tous les membres du Conseil d'Administration et des Observateurs, le délai de convocation écrit à chaque réunion du Conseil d'Administration sera d'au moins 2 (deux) jours.

Une réunion du Conseil d'Administration peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Administrateurs et les Observateurs sont présents ou dûment représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque Administrateur et Observateur donné par lettre, télécopie ou courriel. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque Administrateur peut agir à une réunion du Conseil d'Administration en nommant comme son mandataire un autre Administrateur par lettre ou télécopie.

Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins 2 (deux) Administrateurs participent à la réunion.

Les Administrateurs et les Observateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant au Conseil d'Administration de s'entendre mutuellement organisé et mis en œuvre dans les formes prévues par la Loi. Dans ce cas, le ou les Administrateurs concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

8.4. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion, et votera à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

8.5. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil d'Administration est prépondérante.

8.6. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs exemplaires d'une même résolution et peuvent résulter de lettres, télécopie ou télex.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

9.1. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président ou par 2 (deux) autres Administrateurs. Toutes les procurations y sont annexées.

9.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits en justice ou ailleurs, sont signés par le Président ou par 2 (deux) autres Administrateurs ou par un mandataire.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

10.1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi sur les Sociétés et les statuts à l'Assemblée Générale.

10.2. En particulier, les décisions suivantes relatives à la Société et aux Filiales devront être préalablement approuvées à la majorité simple des membres du Conseil d'Administration à moins que ladite décision n'ait été individuellement et spécifiquement approuvée dans le cadre de l'approbation du budget annuel du Groupe communiqué au Conseil d'Administration par ses Filiales:

- (i) l'approbation ou la modification du budget annuel;
- (ii) l'acquisition ou la cession de tout actif dont la valeur est supérieure à 100.000 EUR (cent mille euros) HT;
- (iii) l'acquisition, le transfert, la création ou la cessation de toute participation, filiale, fonds de commerce ou activité;
- (iv) la rémunération des membres du conseil d'administration (board) des Filiales de la Société et toute conclusion ou modification de toute convention entre une des sociétés du Groupe et un Dirigeant;
- (v) toute décision de désignation, révocation ou licenciement ou fin de fonctions d'un salarié dont la rémunération brute annuelle (variable compris) est supérieure à 80.000 EUR (quatre-vingt mille euros), d'un Dirigeant ou d'un mandataire social;
- (vi) l'arrêté des comptes annuels, l'affectation des résultats et tout changement de méthodes comptables ne résultant pas directement d'une modification législative ou réglementaire;
- (vii) toute émission ou tout Transfert de titres (autre que les Titres) et plus généralement toute opération sur le capital, les fonds propres et quasi-fonds propres (en ce compris toute opération de fusion, scission ou apport partiel d'actifs à laquelle serait partie l'une des sociétés du Groupe);
- (viii) tout mécanisme général d'intéressement et de participation des salariés;
- (ix) la souscription par toute société du Groupe de tout endettement ainsi que tout octroi de garantie d'un montant unitaire ou cumulé au cours d'un même exercice social supérieur à 100.000 EUR (cent mille euros);
- (x) l'engagement de toute action en justice, la prise de toute décision importante ayant trait à une telle action ou la conclusion de toute transaction dont l'enjeu dans chaque cas est supérieur à 80.000 EUR (quatre-vingt mille euros);
- (xi) toute décision qui nécessite l'accord préalable des prêteurs aux termes de documents de financement auxquels la Société ou des Filiales serait partie.

Pour éviter tout doute, le Conseil d'Administration n'aura aucun rôle opérationnel dans les Filiales mais un rôle d'accompagnement sur les sujets stratégiques.

10.3. Un Administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du Conseil. A la prochaine Assemblée Générale, avant tout autre vote, les Actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur a eu un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Au cas où le quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises à la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputées valables.

Aucun contrat, ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des Administrateurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont Administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité.

Tout Administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 11. Délégation de pouvoirs et Représentation de la Société.

11.1. Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société à 1 (un) ou plusieurs de ses membres ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs à toute personne pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

11.2. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur unique, par la signature individuelle de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce, dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

La signature d'un seul Administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

12. Indemnisation. Les fonctions d'Administrateur et de Observateur ne sont pas rémunérées par la Société.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprise.

13.1. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

13.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser 6 (six) années.

13.3. Toutefois, si la Loi sur les Sociétés le permet ou si la Société décide de supprimer l'institution de commissaire, le contrôle des comptes annuels sera effectué par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés et éventuellement réélus par l'assemblée.

Transferts des titres

Art. 14. Restriction temporaire à la libre cessibilité des Titres.

14.1. Sauf en cas de Transferts Autorisés, pendant une période de 4 (quatre) ans à compter du 11 avril 2013, aucun Investisseur Actionnaire, aucun détenteur de Warrants et aucun détenteur d'OCs ne Transférera, ni n'acceptera de Transférer, directement ou indirectement, l'un de ses Titres.

Art. 15. Droit de Prémption.

15.1. A l'issue de la période d'incessibilité visée à l'Article 14.1 ci-dessus, tout projet de Transfert de Titres par un Investisseur ne constituant pas un Transfert Autorisé sera soumis à un droit de prémption:

(i) en cas de projet de Transfert de Titres par un Dirigeant (a) en faveur des autres Dirigeants en premier rang puis, le cas échéant, (b) en faveur des Fonds Euroknights en second rang et (c), le cas échéant, les Investisseurs Mezzanine en troisième rang, et

(ii) en cas de projet de Transfert de Titres par tout Investisseur qui n'est pas un Dirigeant, en faveur des Fonds Euroknights,

(le «Droit de Prémption»).

Les Investisseurs bénéficiant du Droit de Prémption ou du Droit de Sortie Conjointe visé à l'Article 16 ci-dessous sont ci-après désignées individuellement un «Bénéficiaire» et ensemble les «Bénéficiaires».

15.2. Afin de permettre l'exercice du Droit de Prémption ou du Droit de Sortie Conjointe, la Partie souhaitant transférer tout ou partie des Titres qu'elle détient ou se trouverait à détenir (le «Cédant»), devra (sauf en cas de Transfert Autorisé) préalablement le notifier aux Bénéficiaires et à la Société, cette notification étant ci-après désignée la «Notification de Transfert».

La Notification de Transfert devra contenir les éléments suivants:

(a) une identification complète du bénéficiaire du Transfert envisagé (le «Cessionnaire») et, si le bénéficiaire est une personne morale, des personnes physiques qui en détiennent le Contrôle ultime;

(B) le nombre et la nature des Titres dont le Cédant envisage le Transfert (ci-après les «Titres Concernés») et le cas échéant, si le Transfert envisagé peut donner lieu à l'exercice du Droit de Sortie Conjointe;

(c) le prix offert par Titre de même catégorie, étant précisé que, sauf pour les Transferts entraînant l'application du Droit de Sortie, le prix offert dans la Notification de Transfert le sera exclusivement en numéraire ou en titres cotés sur un marché réglementé ou organisé de l'Union Européenne;

(d) les conditions de paiement, de garantie d'actif et de passif, ainsi que les délais de réalisation de ce Transfert;

(e) une offre ferme et irrévocable signée du Cessionnaire d'acquérir les Titres Concernés et, le cas échéant, les Titres des Bénéficiaires qui exerceraient leur Droit de Sortie Conjointe sous la seule condition des autorisations réglementaires nécessaires ou du financement de l'acquisition des Titres; et

(f) en cas d'échange de titres, le rapport d'une banque d'affaires validant la valeur des titres remis en échange.

La Notification de Transfert vaut offre irrévocable de céder aux Bénéficiaires, selon les modalités figurant ci-après, les Titres Concernés et ce aux conditions qu'elle indique.

15.3. A compter de la Notification de Transfert par un Investisseur, chaque Bénéficiaire disposera (sauf accord des Bénéficiaires pour un délai plus court) d'un délai de quinze (15) jours calendaires (le «Délai d'Exercice») pour adresser au Cédant et à chacun des autres Bénéficiaires une notification de sa décision d'acquérir tout ou partie des Titres Concernés (étant précisé qu'à défaut d'indication du nombre de Titres préemptés, le Bénéficiaire sera présumé exercer son Droit de Prémption sur l'intégralité des Titres Concernés) aux prix et conditions de la Notification de Transfert (cette notification étant ci-après désignée la «Notification d'Achat»).

La Notification d'Achat vaut acceptation de l'offre de vente résultant de la Notification de Transfert, les dispositions du présent Article ayant dès à présent les mêmes effets qu'une promesse de vente consentie par le Cédant à chacun des Bénéficiaires.

En tout état de cause, le Droit de Prémption ne sera valablement exercé que s'il porte sur la totalité des Titres Concernés. En cas de Transfert de Titres par un Dirigeant, si le nombre de Titres visés dans les Notifications d'Achat est supérieur au nombre de Titres Concernés, les Titres Concernés seront répartis (i) en priorité aux Dirigeants au prorata du nombre d'Actions que chacun des Dirigeants détient par rapport au nombre d'Actions détenues par les Dirigeants ayant exercé le Droit de Prémption, (sauf accord entre eux sur une autre répartition), (ii) si les Titres Concernés ne sont pas préemptés en totalité par les Dirigeants, les Titres Concernés non préemptés pourront être acquis par les Fonds Euroknights, puis (iii) en dernier rang les Titres non préemptés par les Dirigeants et les Fonds Euroknights pourront être acquis par les Investisseurs Mezzanine (au prorata du nombre de Warrants détenus par chacun des Investisseurs Mez-

zantine ayant exercé le Droit de Prémption sauf accord entre eux sur une autre répartition). En cas de rompus, le ou les Titres Concernés formant rompus seront attribués d'office au Bénéficiaire qui détiendra le plus grand nombre d'Actions, ou en cas d'égalité, à celui qui aura adressé en premier sa Notification d'Achat.

Si le Droit de Prémption trouve ainsi à s'appliquer, la cession des Titres Concernés devra alors intervenir dans les trente (30) jours calendaires suivant l'expiration du Délai d'Exercice aux prix et conditions de la Notification de Transfert (en ce compris en particulier les conditions de paiement et les garanties consenties dans ce cadre par le Cédant au Cessionnaire), contre remise de tous documents permettant de rendre le Transfert opposable.

A défaut d'exercice du Droit de Prémption conformément aux dispositions qui précèdent, les Bénéficiaires seront réputés avoir renoncé à l'exercice de leur Droit de Prémption et le Cédant pourra réaliser la cession projetée dans les trente (30) jours calendaires suivant l'expiration du Délai d'Exercice, ceci aux prix et conditions notifiés et au profit du Cessionnaire indiqué dans la Notification de Transfert.

Si le Cédant n'a pas réalisé le Transfert des Titres Concernés aux conditions de la Notification de Transfert dans le délai visé ci-dessus, le Cédant ne pourra plus Transférer les Titres Concernés sans recommencer une nouvelle procédure de Notification de Transfert.

Afin d'éviter toute ambiguïté, il est précisé que tout Transfert réalisé à la suite d'un exercice du Droit de Prémption ne pourra pas lui-même donner lieu à prémption en application du présent Article.

Le projet de Transfert de Titres notifié ne pourra être réalisé, ni en totalité ni en partie, tant que le Droit de Prémption n'aura pas été purgé.

Art. 16. Droit de Sortie Conjointe.

16.1. Principe

16.1.1. Droit de Sortie Conjointe Totale

(a) Droit au bénéfice des Investisseurs Mezzanine et des Fondateurs

Tout projet de Transfert de Titres détenus par les Fonds Euroknights ne constituant pas un Transfert Autorisé, au terme duquel la participation des Fonds Euroknights au capital social de La Société deviendrait inférieure à 51% (cinquante-et-un pour cent) (sur une base non diluée), pourra donner lieu à l'exercice d'un Droit de Sortie Conjointe Totale au bénéfice des Investisseurs Mezzanine et des Fondateurs.

(b) Droit au bénéfice des Dirigeants

Tout projet de Transfert de Titres détenus par les Fonds Euroknights ne constituant pas un Transfert Autorisé, au terme duquel les Fonds Euroknights auront, depuis la date des présentes, Transféré plus de 67% (soixante-sept pour cent) des Actions Ordinaires souscrites ce jour, pourra donner lieu à l'exercice d'un Droit de Sortie Conjointe Totale au bénéfice des Dirigeants.

16.1.2. Droit de Sortie Conjointe Proportionnelle

(A) Droit au bénéfice des Investisseurs Mezzanine et des Fondateurs

Tout projet de Transfert de Titres détenus par les Fonds Euroknights ne constituant ni un Transfert Autorisé ni un Transfert tel que visé à l'Article 16.1.1 pourra donner lieu à l'exercice d'un Droit de Sortie Conjointe Proportionnelle au bénéfice des Investisseurs Mezzanine et des Fondateurs.

(B) Droit au bénéfice des Dirigeants

Tout projet de Transfert de Titres détenus par les Fonds Euroknights ne constituant ni un Transfert Autorisé ni un Transfert tel que visé à l'Article 16.1.1 au terme duquel les Fonds Euroknights auront, depuis la date des présentes, Transféré plus de 50% des Actions Ordinaires souscrites ce jour, pourra donner lieu à l'exercice d'un Droit de Sortie Conjointe Proportionnelle au bénéfice des Dirigeants.

16.2. Procédure

16.2.1. Toute Partie qui entend exercer son Droit de Sortie Conjointe sur les Titres à Transférer notifiera au Cédant conformément aux dispositions de l'Article 15.2 dans le Délai d'Exercice visé à l'Article 15.3, sa décision de participer à l'opération notifiée:

(a) dans le cas visé à l'Article 16.1.1 ci-dessus, pour la totalité de ses Titres aux prix et conditions contenus dans la Notification de Transfert (la "Notification de Sortie Totale"); et

(b) dans les cas visés à l'Article 16.1.2 ci-dessus, pour un nombre de Titres calculé conformément à l'Article 16.2.4 ci-dessus (sauf accord entre les Parties sur une répartition différente) et aux prix et conditions énoncés dans la Notification de Transfert (la "Notification de Sortie Proportionnelle").

16.2.2. En tout état de cause, une copie de la Notification de Sortie Totale ou Proportionnelle, selon le cas, sera adressée par chaque Partie exerçant son Droit de Sortie Conjointe dans le même délai aux autres Parties.

16.2.3. Le Transfert par le Cédant des Titres Concernés au Cessionnaire ne pourra intervenir qu'à la condition que les Titres détenus par les Parties ayant adressé une Notification de Sortie Totale ou Proportionnelle soient achetés en même temps et aux mêmes conditions (mutatis mutandis) que ceux détenus par le Cédant, le Cédant se portant fort de l'acquisition par le Cessionnaire des Titres détenus par les Parties ayant adressé une Notification de Sortie Totale ou Proportionnelle.

16.2.4. Les Bénéficiaires du Droit de Cession Conjointe Proportionnelle pourront céder le même pourcentage de Titres de même catégorie que le Cédant Transférera lui-même in fine (après application du Droit de Sortie Proportionnelle).

Pour calculer le nombre de Titres pouvant être cédés au titre du Droit de Cession Proportionnelle, les Actions (Actions Ordinaires et ADP) et les Warrants seront considérés comme des Titres de même catégorie.

Sauf accord entre les Parties sur une répartition différente, le nombre de Titres Concernés à Transférer par le Cédant au Cessionnaire sera réduit à due concurrence du nombre de Titres cédés par les autres Parties au titre du Droit de Sortie Conjointe.

16.3. Réalisation du Transfert

Le projet de Transfert de Titres notifié ne pourra être réalisé, ni en totalité ni en partie, tant que le Droit de Sortie Conjointe n'aura pas été purgé.

Art. 17. Dispositions générales sur les Transferts de Titres.

17.1. Aucun Transfert ne sera réalisé si toutes les conditions requises dans tout pacte auquel la Société serait partie n'étaient pas satisfaites.

17.2. Les Transferts de Titres effectués en application des Statuts devront être libres de tout nantissement ou autre restriction à leur transférabilité.

17.3. Tout Transfert effectué en violation de toute stipulation sur les Transferts telles que prévues aux Articles 14 à 16 inclus sera nul et ne produira aucun effet ab initio et la Société ne fera produire aucun effet à cette tentative de Transfert dans son ou ses registres.

Sortie, Introduction en bourse

Art. 18. Sortie.

18.1. Dans le cas où (x) les Fonds Euroknights recevraient, dans le cadre du processus suivi conformément à une convention à laquelle la Société serait partie, ou en dehors d'un tel processus (notamment en cas d'offre spontanée), une offre d'acquisition portant sur 100% (cent pour cent) des Titres de la Société (l'«Offre d'Acquisition Totale»), et que (y) les Fonds Euroknights souhaiteraient accepter ladite Offre d'Acquisition Totale, les Fonds Euroknights pourront exiger de chacun des autres Investisseurs, qu'il cède la totalité de ses Titres à l'auteur de l'Offre d'Acquisition Totale (l'«Offrant») dans les mêmes termes et conditions que ceux visés dans l'Offre d'Acquisition Totale (l'«Obligation de Sortie Conjointe»).

A réception par les Fonds Euroknights d'une Offre d'Acquisition Totale, ceux-ci pourront notifier dans les meilleurs délais aux autres Parties l'Offre d'Acquisition Totale et leur intention de provoquer leur Sortie (l'«Avis de Cession Totale»). A cette notification devra être jointe une copie de l'Offre d'Acquisition Totale.

18.2. Les Investisseurs céderont à l'Offrant la totalité des Titres qu'elles détiennent aux conditions stipulées dans l'Offre d'Acquisition Totale par l'Offrant, sous réserve que les Fonds Euroknights cèdent concomitamment leurs Titres à ces conditions.

18.3. Le Transfert des Titres détenus par les Investisseurs interviendra à la date convenue entre les Fonds Euroknights et l'Offrant.

18.4. En cas de défaillance d'un Investisseur, il est expressément convenu que le Président aura tous pouvoirs à l'effet de signer, au nom de l'Investisseur défaillant, tous actes et documents nécessaires afin de rendre la cession opposable à la Société et aux tiers (et en particulier de retranscrire dans tout registre de la Société ladite cession) et de se voir remettre, au nom de l'Investisseur concerné, le prix d'acquisition de ses Titres.

Art. 19. Introduction en bourse.

19.1. Toute Introduction sera décidée par le Conseil d'Administration.

Les modalités et conditions auxquelles sera réalisée l'Introduction (banque introductrice, prix d'introduction, engagement(s) de lock-up, etc.) seront arrêtées par le Conseil d'Administration, selon les modalités prévues dans toute convention à laquelle la Société serait partie.

19.2 En cas d'Introduction, les Parties pourront transférer leurs Titres pari passu et au prorata de leurs participations respectives (sur une base diluée des Warrants et sous réserve de la priorité accordée aux Investisseurs Mezzanine qui pourront prioritairement céder les Actions Ordinaires issues de l'exercice des Warrants).

Assemblée générale

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et les Statuts.

Art. 21. Assemblée Générale des Actionnaires.

21.1. S'il y a seulement un Actionnaire, l'Actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale des actionnaires et prend les décisions par écrit. Dans les Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire.

21.2. En cas de pluralité d'Actionnaires, l'Assemblée Générale représente tous les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

21.3. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de mai à 9.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

21.4. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

21.5. D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 22. Assemblées - Procédure et vote.

22.1. Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s), ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par 2 (deux) administrateurs agissant conjointement. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'Actionnaires représentant 10% (dix pour cent) du capital social.

22.2. Les convocations de l'Assemblée Générale se font dans les formes et délais prévus par la Loi sur les Sociétés. Toute convocation à une Assemblée Générale doit indiquer le lieu, l'heure et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Chaque fois que tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

22.3. Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale en nommant par écrit ou par fax une autre personne, Actionnaire ou non, en qualité de mandataire.

Le Conseil d'Administration fixera les autres conditions requises pour prendre part à une Assemblée Générale.

22.4. Chaque action donne droit à une voix. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

22.5. Le quorum requis pour qu'une Assemblée Générale soit valablement tenue est atteint seulement si les Actionnaires détenant au moins 50% (cinquante pour cent) du capital souscrit sont présents. Sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés, les résolutions d'une Assemblée Générale dûment convoquée seront valablement adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents et votants.

22.6. Avant de commencer les délibérations, le Président de l'Assemblée Générale nomme un Secrétaire et les Actionnaires désignent un scrutateur. Le Président, le Secrétaire et le scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée Générale.

22.7. Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du Bureau et par tout Actionnaire qui en fait la demande.

22.8. Une liste de présence indiquant les noms des Actionnaires et le nombre d'Actions qu'ils détiennent devra être signée par chacun des Actionnaires ou leurs mandataires afin d'entrer à l'Assemblée Générale.

22.9. Cependant, si des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par 2 (deux) autres Administrateurs.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 23. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 24. Comptes annuels. Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 25. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% (cinq pour cent) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Dissolution. La Société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des Statuts.

Art. 27. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale, Définitions

Art. 28. Disposition générale. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront résolues conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Art. 29. Définitions. Pour les besoins des présents Statuts, les termes suivants auront le sens qui leur est conféré ci-dessous:

Actions désigne les Actions Ordinaires et les ADP.

Actions Ordinaires a le sens qui lui est donné à l'Article 5.1.

ADP a le sens qui lui est donné à l'Article 5.2.

Affilié d'une personne donnée désigne toute personne morale ou copropriété de valeurs mobilières et toute personne physique qui, directement ou indirectement Contrôle ou est Contrôlée par cette personne donnée, ou est Contrôlée, directement ou indirectement par une personne ou une copropriété de valeurs mobilières qui contrôle cette personne donnée, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs entités.

Avis de Cession Totale a le sens qui lui est attribué à l'Article 18.1.

Bénéficiaire a le sens qui lui est attribué à l'Article 15.1.

Cadre désigne toute personne physique exerçant des fonctions opérationnelles ou mandats sociaux au sein du Groupe.

Cédant a le sens qui lui est attribué à l'Article 15.2.

Cessionnaire a le sens qui lui est attribué à l'Article 15.2.

Conseil d'Administration a le sens qui lui est donné à l'Article 6.1.

Contrôle désigne le contrôle au sens de l'article L. 233-3 I et II du Code de commerce français, étant précisé que, pour les besoins de cette définition, toute entité est présumée contrôlée (w) si elle est une société en commandite par actions, par son associé gérant commandité ou la personne qui Contrôle l'associé gérant commandité, (x) si elle est un limited partnership, par son general partner ou la personne qui Contrôle ce general partner et (y) si elle est un fonds commun de placements à risque, sa société de gestion ou la personne qui Contrôle cette société de gestion, les termes Contrôlant et "Contrôlé(e)" s'entendant par référence à la notion de Contrôle ainsi définie.

Délai d'Exercice a le sens qui lui est attribué à l'Article 15.3.

Dirigeant désigne toute personne inscrite comme détenteur d'ADP dans le registre des actions de la Société (à l'exclusion des Fonds Euroknights).

Droit de Prémption désigne le droit de prémption prévu à l'Article 15.

Droit de Sortie Conjointe désigne le Droit de Sortie Conjointe prévu à l'Article 16.

Filiale désigne toute entité dont La Société a ou aura, directement ou indirectement, le Contrôle.

Fondateurs désigne Maryse ESTIENNE et Jean-Baptiste ESTIENNE et Fondateur désigne l'un d'entre eux.

Fonds Euroknights désigne les 5 actionnaires fondateurs de la Société.

Groupe désigne la Société et ses Filiales.

Introduction désigne l'introduction de la Société sur un marché réglementé ou organisé de valeurs mobilières.

Investisseur signifie un Actionnaire, un détenteur de Warrants ou un détenteur d'OCs.

Investisseurs Mezzanine désigne LAROJO SARL, IPVE LUX SARL, SELECTED MEZZANINE FUNDS I KY et INTER-MEDIATE FINANCE EUROPE III SICAR et Investisseur Mezzanine désigne l'un d'entre eux.

Loi sur les Sociétés désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Notification d'Achat a le sens qui lui est attribué à l'Article 15.3.

Notification de Sortie Totale a le sens qui lui est attribué à l'Article 16.2.1.

Notification de Transfert a le sens qui lui est attribué à l'Article 15.2.

Obligation de Sortie Conjointe désigne l'obligation de sortie conjointe et totale à l'initiative des Fonds Euroknights prévue à l'Article 18.1.

OC désigne les obligations convertibles en Actions Ordinaires que la Société peut périodiquement émettre.

Offrant désigne l'auteur de l'Offre d'Acquisition Totale.

Offre d'Acquisition Totale a le sens qui lui est attribué à l'Article 18.1.

Président a le sens qui lui est donné par l'Article 8.1.

Sortie désigne le Transfert de la totalité des Titres ou l'Introduction.

Titre désigne les ADP, Actions Ordinaires, Warrants, OCs et, plus généralement, tout titre (ou démembrement de titre) représentatif d'une quotité du capital social ou donnant droit, immédiatement ou à terme, par voie de conversion, échange, remboursement, présentation d'un droits ou de quelque façon que ce soit, à l'attribution d'un titre représentatif d'une quotité du capital social ou de droit de vote de la Société, ainsi que tout bon, droit ou option de souscription ou d'attribution d'actions.

Titres Concernés a le sens qui lui est attribué à l'Article 15.2.

Transfert désigne (i) tout transfert de propriété réalisé à titre gratuit ou onéreux à quelque titre que ce soit et sous quelque forme qu'il intervienne, y compris, notamment, les transferts par voie d'apport en société, de fusion, scission, d'échange, de distribution en nature, de vente à réméré, de prêt de titres, de transferts en fiducie ou en trust (ou autres opérations semblables), de donation, de décès, de liquidation de société, communauté ou succession ou (ii) renonciation individuelle à un droit de souscription ou d'attribution ou (iii) constitution ou réalisation de sûreté sur les Titres. Il est précisé que l'expression

Transfert de Titres comprendra aussi bien les Transferts portant sur la propriété des Titres que ceux portant sur la nue-propriété, l'usufruit ou tous autres démembrements ou droits dérivant d'un Titre tels que les droits de vote ou le droit de percevoir un dividende et le verbe Transférer s'entendra de la même manière.

Transferts Autorisés désigne les Transferts de Titres réalisés dans les termes ci-après et qui ne sont pas soumis aux conditions restrictives de cessibilité visées à l'Article 14 et ne déclencheront pas la mise en œuvre du Droit de Prémption visé à l'Article 15, ni du Droit de Sortie Conjointe visé à l'Article 16, soit:

(a) les Transferts de Titres (x) entre les Fonds Euroknights et (y) entre les Fonds Euroknights et leurs Affiliés;

(b) les Transferts de Titres (sans démembrement entre l'usufruit et la nue-propriété) entre les Dirigeants et leurs héritiers en cas de décès;

(c) les Transferts de Titres (sans démembrement entre l'usufruit et la nue-propriété) (w) entre les Fondateurs et/ou (x) entre l'un des Fondateurs et ses héritiers en cas de décès et/ou (y) entre l'un des Fondateurs et ses descendants par voie de transmission à titre gratuit et/ou (z) entre l'un des Fondateurs et la Société des Fondateurs;

(d) les Transferts de Titres en exécution des promesses relatives aux ADP telles que prévues dans une convention à laquelle la Société serait partie;

(e) les Transferts de Titres réalisés en application du Droit de Prémption, du Droit de Sortie Conjointe, de l'Obligation de Sortie Conjointe ou dans le cadre d'une Sortie;

(f) les Transferts de Titres réalisés par un Dirigeant pour des raisons uniquement patrimoniales, à une société de droit de l'un des pays de l'Union Européenne dont le capital social et les droits de vote sont détenus par lui-même, son conjoint et/ou ses descendants (la "Société Patrimoniale") et sous réserve que le Dirigeant concerné, à tout moment, (i) soit le seul représentant légal de la Société Patrimoniale et (ii) détienne une participation lui conférant seul la majorité des droits de vote dans les décisions collectives, étant précisé que:

- le seul objet et actif (à l'exclusion des liquidités et/ou valeurs mobilières de placement) de la Société Patrimoniale sera la détention des Titres et la Société Patrimoniale ne pourra contracter aucune dette ou engagement hors bilan;

- préalablement au Transfert de Titres à son profit, la Société Patrimoniale devra se conformer à toutes conditions requises pour le Transfert telles que prévues dans une convention à laquelle la Société serait partie;

- les statuts de la Société Patrimoniale stipuleront, qu'en dehors des Transferts au profit d'un conjoint et/ou descendants, les titres de la Société Patrimoniale seront inaliénables;

- la Société Patrimoniale, dont le Dirigeant concerné se porte fort, devra céder au Dirigeant concerné l'intégralité des Titres, dans l'hypothèse où cette société ne satisferait plus aux conditions visées ci-dessus;

- les Fonds Euroknights auront accès à tout moment, à première demande, à la comptabilité titres et à la répartition du capital de la Société Patrimoniale, ce dont le Dirigeant concerné se portera fort;

- si le Dirigeant concerné souhaite faire usage de cette faculté, il devra notifier préalablement aux Fonds Euroknights tous documents et informations utiles permettant de vérifier que l'ensemble des conditions visées ci-dessus sont satisfaites.

(g) les Transferts de Titres réalisés par l'un des, ou les deux, Fondateur(s) pour des raisons uniquement patrimoniales, à une société de droit de l'un des pays de l'union Européenne dont le capital social et les droits de vote sont détenus par lui(eux)-même(s), son conjoint et/ou ses(leurs) ascendants et/ou descendants (la "Société des Fondateurs") et sous réserve que les Fondateurs (ou l'un d'eux), à tout moment pendant la durée du Pacte, (i) soi(en)t le(s) seul(s) représentant (s) légal(aux) de la Société des Fondateurs et (ii) qu'ils détiennent ensemble une participation leur conférant seul la majorité des droits de vote dans les décisions collectives ordinaires, étant précisé que:

- préalablement au Transfert de Titres à son profit, la Société des Fondateurs devra se conformer à toutes conditions requises pour le Transfert telles que prévues dans une convention à laquelle la Société serait partie;

- les statuts de la Société des Fondateurs stipuleront, qu'en dehors des Transferts au profit d'un conjoint et/ou descendants, les titres de la Société des Fondateurs seront inaliénables;

- la Société des Fondateurs, dont le Fondateur concerné se porte fort, devra lui céder l'intégralité des Titres, dans l'hypothèse où cette société ne satisferait plus aux conditions visées ci-dessus;

- les Fonds Euroknights auront accès, à première demande écrite, à la comptabilité titres et à la répartition du capital de la Société des Fondateurs, ce dont le(s) Fondateurs se porte(nt) fort;

- si les Fondateur(s) souhaite(nt) faire usage de cette faculté, il(s) devra(ont) notifier préalablement aux Fonds Euroknights tous documents et informations utiles permettant de vérifier que l'ensemble des conditions visées ci-dessus sont satisfaites.

(h) les Transferts de Warrants (x) entre les Investisseurs Mezzanine et leurs Affiliés et (y) entre les Investisseurs Mezzanine;

(i) les Transferts de Titres par les Investisseurs autres que les Fonds Euroknights préalablement autorisés par écrit par les Fonds Euroknights;

(j) les Transferts d'ADP par les Fonds Euroknights à un Cadre.

Sous réserve des dispositions de toute convention à laquelle la Société serait partie, tout Transfert Autorisé, pour être valable, devra être porté à la connaissance (avec communication des éléments justifiant le Transfert Libre) des Fonds Euroknights et de La Société (qui communiquera le détail des Titres Transférés aux Investisseurs Mezzanine) au plus tard dix (10) jours avant sa réalisation, sauf accord contraire des Fonds Euroknights et de La Société pour un délai réduit.

Warrants désigne l'ensemble des droits de souscription d'action émis par La Société et souscrits ce jour par les Investisseurs Mezzanine dont les caractéristiques sont décrites dans le Contrat d'Emission Warrants, ainsi que tous droits ayant des caractéristiques identiques émis ultérieurement par le La Société.

Annexe: Définitions relatives à la préférence financière des ADP

Dans cette Annexe,

Décaissements désigne:

(i) Toutes les sommes investies (notamment par voie de souscription ou d'achat d'actions ou d'obligations ou de mise à disposition de prêts d'associés) par les Fonds Euroknights, directement ou indirectement, dans le Groupe depuis la constitution de la société jusqu'à et y compris, la date de la Sortie,

(ii) toutes les charges ou dépenses raisonnablement supportées directement par les Fonds Euroknights en relation avec leur participation dans le Groupe en ce compris les frais effectivement supportés au titre de la Sortie, et

(iii) toute rétrocession financière versée le cas échéant par les Fonds Euroknights en relation avec leur participation dans le Groupe.

les Décaissements seront comptés comme des flux négatifs.

Les flux entre les Fonds Euroknights et leurs Affiliés cédants de titres de la société, depuis la constitution de la société jusqu'à la Sortie, ne seront pas pris en compte (ces personnes seront considérées comme une seule personne à ce titre).

Encaissements désigne toutes les sommes versées depuis la constitution de la société jusqu'à et y compris, la date de la Sortie, directement ou indirectement, par le Groupe ou par un tiers aux Fonds Euroknights au titre de leurs investissements dans le Groupe.

Les Encaissements seront comptés comme des flux positifs.

Les flux entre les Fonds Euroknights et leurs Affiliés cessionnaires de titres de la société, depuis la constitution de la société jusqu'à la Sortie, ne seront pas pris en compte (ces personnes seront considérées comme une seule personne à ce titre).

Il sera par ailleurs exclu du calcul des Encaissements et ne seront pas considérés comme un Encaissement les sommes perçues par la société Euroknights Asset Management VI Limited, à quelque titre que ce soit, en particulier commissions, honoraires et frais de conseil.

Groupe désigne la société et toute entité Contrôlée par la société.

Montant à Répartir désigne le montant total devant être réparti entre les actionnaires à l'occasion d'une Sortie en raison de la détention des actions et dont le total sera égal (i) dans le cas d'une Cession Totale au prix de cession de la totalité des actions et (ii) dans le cas d'une liquidation de la société au boni de liquidation.

Prix des ADP désigne les sommes devant être versées soit à titre de prix de cession (dans le cadre d'une Cession Totale) soit à titre de boni de liquidation (dans le cadre d'une liquidation de la société) aux titulaires des ADP en raison de la détention des ADP.

(i) si le TRI des Fonds Euroknights est supérieur à 25%, le Prix des ADP sera égal à la formule suivante:

$$[(\text{Nombre d'ADP} + 1.992.969) / (\text{Nombre total d'actions} + 1.992.969)] \times (\text{Montant à Répartir} + \text{Prix Pivot} \times 1.992.969) - \text{Prix Pivot} \times 1.992.969$$

(ii) si le TRI des Fonds Euroknights est inférieur ou égal à 25%, le Prix par ADP sera égal au Prix par AO (les droits attachés aux ADP seront alors les mêmes que les droits attachés aux AO).

Prix des AO désigne les sommes devant être versées soit à titre de prix de cession (dans le cadre d'une Cession Totale) soit à titre de boni de liquidation (dans le cadre d'une liquidation de la société) aux titulaires des AO en raison de la détention des AO et dont le total sera égal à la différence entre le Montant à Répartir et le Prix des ADP.

Prix Pivot désigne le prix par action, calculé à la date de Sortie de telle sorte que le TRI des Fonds Euroknights serait égal à 25% si la Sortie était réalisée au Prix Pivot.

Sortie désigne soit le transfert de la totalité des Actions de la société (la "Cession Totale") soit la liquidation de la société.

TRI désigne le taux d'actualisation annuel qui annule la somme algébrique des Encaissements et Décaissements actualisés des Fonds Euroknights, étant entendu que:

- (i) le TRI est calculé après dilution des valeurs mobilières souscrites ou détenues par les Fonds Euroknights dans le Groupe,
- (ii) le TRI est arrondi au 0,1% annuel le plus proche,
- (iii) les flux seront datés dans le calcul d'actualisation du jour de leur constatation dans les comptes bancaires des Fonds Euroknights."

Quatrième décision

L'Assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de 12.490.000 EUR (douze millions quatre cent quatre-vingt-dix mille euros), pour le porter de son montant actuel de 40.000 EUR (quarante mille euros) représenté par 40.000 (quarante mille) Actions Ordinaires à 12.530.000 EUR (douze millions cinq cent trente mille euros) représenté par 11.900.000 (onze millions neuf cent mille) Actions Ordinaires et 630.000 (six cent trente mille) ADP.

L'Assemblée décide d'émettre 11.860.000 (onze millions huit cent soixante mille) nouvelles Actions Ordinaires et 630.000 (six cent trente mille) ADP, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts Coordinés.

Cinquième décision

Chaque actionnaire confirme son consentement à la suppression de ses droits préférentiels de souscription et l'Assemblée décide de supprimer, pour autant que de besoin, les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants et d'admettre les souscripteurs aux nouvelles Actions Ordinaires et nouvelles ADP tels que dans le tableau des souscriptions aux nouvelles actions (le Tableau) signé par les membres du Bureau et le notaire et qui restera attachée au présent acte.

Souscription et Libération

Chaque souscripteur aux nouvelles Actions Ordinaires et nouvelles ADP, agissant par mandataire par pouvoirs qui resteront annexés au présent acte, souscrit au nombre d'Actions Ordinaires ou, si applicable, au nombre d'ADP tel que figurant sur le Tableau, le nombre total d'Actions Ordinaires ainsi souscrites étant égal à 11.860.000 (onze millions huit cent soixante mille) nouvelles Actions Ordinaires et nombre total d'ADP ainsi souscrites étant égal à 630.000 (six cent trente mille) nouvelles ADP.

L'Assemblée acte que les parties comparantes souscrivant aux nouvelles Actions Ordinaires et/ou nouvelles ADP ont libéré entièrement le montant de souscription de ces nouvelles actions comme suit:

- (i) partiellement, par un apport en nature consistant dans le transfert de la pleine et entière propriété de la créance détenue par deux souscripteurs à l'encontre de la filiale de la Société pour un montant de 500.000 EUR (cinq cent mille euros);
- (ii) partiellement, par un apport en numéraire, d'un montant de EUR 12.059.300.- (douze millions cinquante-neuf mille trois cents euros).

Sur le montant total de 12.559.300 EUR (douze millions cinq cent cinquante-neuf mille trois cents euros), un montant de 12.490.000 EUR (douze millions quatre cent quatre-vingt-dix mille euros) est affecté au capital social de la Société et le solde, soit 69.300 EUR (soixante-neuf mille trois cents euros) est affecté au compte prime d'émission de la Société, la prime ayant été payée pour les nouvelles ADP.

Description de l'apport en nature

Les comparants souscripteurs des nouvelles Actions Ordinaires ayant libéré leur prix de souscription par apport en nature, tel qu'indiqué dans le Tableau, déclarent que l'apport en nature consiste en une créance qu'ils détiennent à l'encontre de la filiale de la Société pour un montant de 500.000 EUR (cinq cent mille euros).

Rapport émis par le réviseur d'entreprise

Conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 de la Loi sur les Sociétés, un rapport d'évaluation a été établi le 11 avril 2013 par HRT Révision, réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à Strassen, dans lequel la créance apportée est décrite et évaluée comme suit:

«Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des deux créances de EUR 250.000 chacune à apporter ne correspond pas au moins à 500.000 nouvelles actions NDG Group S.A. d'une valeur nominale de EUR 1.00 chacune, à émettre en contrepartie».

Ce rapport restera annexé à la présente pour être soumis avec elle aux formalités d'enregistrement.

Description de l'apport en numéraire

L'apport en numéraire consiste en un paiement complet par les souscripteurs du solde restant à payer pour la libération totale des nouvelles actions, à savoir un montant total de EUR 12.059.300.- (douze millions cinquante-neuf mille trois cents euros).

Le certificat de blocage émis par la banque de la Société a été remis au notaire instrumentant, attestant de la valeur actuelle et de l'existence du paiement.

L'Assemblée décide d'approuver et d'accepter les souscriptions et libérations telles que décrites ci-dessus.

Sixième décision

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital émis, et par conséquent, l'article 5.1 des Statuts Coordinés, qui dispose que:

« **5.1.** Le capital souscrit de la Société est fixé à 12.530.000 EUR (douze millions cinq cent trente mille euros) représenté par 11.900.000 (onze millions neuf cent mille) actions ordinaires (les Actions Ordinaires, les AO) et 630.000 (six cent trente mille) actions de préférence (les ADP) ayant les mêmes caractéristiques et conférant les mêmes droits, sauf différences mentionnées dans les présents Statuts, chaque Action ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) et chacune étant intégralement libérée.»

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, l'Assemblée est clôturée.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 6.000.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. LENTZ, A. ARMSTRONG-CERFONTAINE, G. RODRIGUES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2013. Relation: LAC/2013/17757. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052885/775.

(130064749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Hub Invest Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.039.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur Unique

Représenté par Mme Catherine Noens

Représentant Permanent

Référence de publication: 2013054069/14.

(130066339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Transports Carezza Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 14, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.330.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le vingt-cinq mars.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Vito CARENZA, chauffeur, né à Turi/Bari (Italie) le 08 décembre 1950

demeurant à L-4391 Pontpierre, 14, rue de Luxembourg

2.- Monsieur Gianni CARENZA, dessinateur, né à Luxembourg, le 05 juin 1978,

demeurant à L-3811 Schifflange, 111, Val des Aulnes ici représenté par Monsieur Vito CARENZA, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte.

Lesquels comparants, présents ou représentés, prient le notaire instrumentant de documenter:

- qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée Transports Carezza S. à r.l., avec siège social à L-4391 Pontpierre, 14, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 57330

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 121 du 13 mars 1997

dont le capital social est inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg comme suit:

douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (12.394,68,-€)

Le capital social est réparti comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1.- Monsieur Monsieur Vito CAREZZA, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES | 50 |
| 2.- Monsieur Gianni CAREZZA, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES | 50 |
| TOTAL: CENT PARTS SOCIALES | 100 |

- qu'ils décident de dissoudre anticipativement ladite société, dont ils déclarent connaître parfaitement la situation financière et les statuts,

- que tout le passif connu de la société a été réglé,

- qu'ils reprennent à leur compte tout l'actif de la société,

- que tout passif éventuel, actuellement non encore connu, serait repris par eux de façon solidaire.

- qu'il n'échet pas de nommer un liquidateur et que la liquidation peut être considérée comme définitivement clôturée; qu'ils assument pour autant que de besoin la qualité de liquidateur,

- que décharge est accordée à la gérante,

- que les livres et documents de ladite société sont conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Carezza, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mars 2013. Relation: EAC/2013/4198. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013053068/45.

(130064621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

European Directories OpHoldco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 58.107,11.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.420.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 22 avril 2013 de la Société les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant B suivant à compter du 22 avril 2013:

Monsieur Robert van 't Hoef, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Nomination du gérant B suivant à compter du 22 avril 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Timo Leino, gérant A;

- Jyrki Lee Korhonen, gérant A;

- Patrick L.C. van Denzen, gérant B;

- Fabrice Rota, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fabrice Rota

Gérant B

Référence de publication: 2013053987/23.

(130066180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Fondation Kräizbiereg, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-3598 Dudelange, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg G 34.

—
Liste des membres du Conseil d'Administration au 18 mars 2013

| Nom | Prénom | Fonction | Profession | Domicile |
|------------|---------|-----------------|---|---|
| Bock | Carlo | Administrateur | Médecin | L-2320 Luxembourg, 27, boulevard de la Pétrusse |
| Bodry | Alex | Administrateur | Avocat | L-3490 Dudelange, 40, rue Jean Jaurès |
| Dall'Agnol | Claudia | Administrateur | Députée | L-3416 Dudelange, 122, rue Sainte Barbe |
| Glodt | Marc | Administrateur | Avocat à la Cour | L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue |
| Grethen | Henri | Président | Député honoraire | L-1340 Luxembourg, 6, Place Winston Churchill |
| Hauptert | Norbert | Vice-président | Député | L-3943 Mondercange, 6, rue de Reckange |
| Jaeger | Marc | Administrateur | Magistrat | L-1544 Luxembourg, 24, rue Jean-Baptiste Fresez |
| Mergen | Martine | Administrateur | Médecin | L-1319 Luxembourg, 34, rue Cents |
| Paulus | Aloyse | Administrateur | Professeur | L-8333 Olm, 17, rue Abraham Lincoln |
| Pauly | Fernand | Administrateur | Médecin | L-2241 Luxembourg, 45, rue Tony Neuman |
| Pütz | Aline | Vice-présidente | Conseillère communal à la commune de Schengen | L-5405 Bech-Kleinmacher, 59, Wäistrooss |
| Schaack | Jos | Administrateur | Retraité | L-8083 Bertrange, 17, rue du Parc |
| Schnait | Romain | Administrateur | Employé privé | L-5451 Stadtbredimus, 46A, rue Dicks |
| Wolter | Michel | Administrateur | Député | L-4937 Hautcharage, 1, rue J-P Origer |

Dudelange, le 18 mars 2013.

Certifiée conforme aux décisions du Conseil d'administration

Henri Grethen

Président

Référence de publication: 2013054006/31.

(130066009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Eideo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.777.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 2013 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été:

a) Renommés administrateur

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- TRILLIANCE TRUST A.G., avec siège social à CH-6002 Luzerne, Pilatusstrasse 41.

b) nommé nouvel administrateur

- Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en remplacement de Madame Sandra Bortolus

c) renommé commissaire aux comptes

- INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, en abrégé INTERCORP S.A., société établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013053991/25.

(130066455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

NKS Projects SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3718 Rumelange, 8A, rue Steinberg.

R.C.S. Luxembourg E 5.054.

— STATUTS

Madame Gaby Nathan-Poeckes, demeurant à L-3728 Rumelange, 107, Cite Hierzesprong

Madame Koepp Suzette, demeurant à L-3651 Kayl 30, rue Jos Muller

Monsieur Koepp Paul, indépendant, demeurant à L-3611 Kayl, 21 rue Bechel

Monsieur Schönhofen Serge, employé privé, demeurant à L-3718 Rumelange, 8A, rue Steinberg II

Ces comparants ont dressé en date du 22 avril 2013 les statuts d'une société civile immobilière qu'ils entendent constituer entre eux comme suit:

Titre I^{er}. Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, échange, construction, ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet.

Art. 2. La société prend la dénomination de NKS PROJECTS SCI.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la société est à 8A, rue Steinberg II L-3718 Rumelange

Titre II. Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à 1000 Euro. Il est représenté par cent parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

| | |
|---|-----------|
| 1) Madame Gaby Nathan-Poeckes, préqualifiée | 40 parts |
| 2) Madame Koepp Suzette, préqualifiée | 20 parts |
| 3) Monsieur Paul Koepp, préqualifié | 20 parts |
| 4) Monsieur Schönhofen Serge, préqualifié | 10 parts |
| Total: | 100 parts |

Le capital ci-dessus a été libéré en espèces à un compte bancaire ouvert au nom de la société.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil.

Les parts ne peuvent être cédées qu'avec l'accord unanime des associés, non parties à cette cession.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Les héritiers et légataires ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité du capital social et toujours révocables ad nutum.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus d'administration et de disposition. La société est en toutes hypothèses valablement engagée par la signature du ou des gérants.

Les gérants pourront notamment acheter ou aliéner tous immeubles, consentir l'inscription d'hypothèques ou de privilèges sur tous les biens de la société, stipuler l'exécution forcée, donner mainlevée de toutes inscriptions hypothécaires, privilégiées ou résolutoires prises au profit de la société avec ou sans paiement. Ils pourront également contracter tous emprunts ou ouvertures de crédit.

Le ou les gérants peuvent déléguer à toute personne, associée ou non, tout ou partie de leurs pouvoirs, pour des objets spéciaux et déterminés.

Art. 11. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices.

En cas de distribution de bénéfices, la répartition a lieu aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils possèdent.

Art. 12. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés sur tous les points à l'exception des modifications statutaires est déterminé par la majorité simple des votes des associés présents ou représentés, chaque part sociale donnant droit à une voix.

Les statutaires se décident à la majorité des deux tiers des votes des associés ou représentés.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent, sur convocation du ou des gérants. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Titre IV. Dissolution, Liquidation

Art. 14. En cas de dissolution de la société, l'assemblée des associés règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, de droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée des associés régulièrement constituée conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Nomination du gérant

Madame Gaby Nathan-Poeckes, préqualifiée, Mr. Serge Schönhofen, préqualifié et Mr. Koepp Paul, préqualifié sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée. La société se trouve valablement engagée par la signature de deux gérants.

Gaby Nathan-Poeckes / Koepp Paul / Schönhofen Serge / Koepp Suzette.

Référence de publication: 2013053133/83.

(130064062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Gracewell Investment No 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.929.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 avril 2013

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Robert Brimeyer de son poste de gérant de la société avec effet au 21 avril 2013.
- Nomination de M. Emmanuel Mougeolle, directeur de sociétés, né à Epinal, France, le 3 juillet 1977, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant
- M. Emmanuel Mougeolle, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2013054035/19.

(130066074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Gracewell Investment N°3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.439.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 avril 2013

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Robert Brimeyer de son poste de gérant de la société avec effet au 21 avril 2013.
- Nomination de M. Emmanuel Mougeolle, directeur de sociétés, né à Epinal, France, le 3 juillet 1977, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant
- M. Emmanuel Mougeolle, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2013054036/19.

(130066073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

GLI Golden Leaf Invest 2. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 173.077.

—
Extrait pour dépôt de cession de parts

La soussignée Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, certifie par la présente avoir reçu en son étude une cession de parts ayant eu lieu par acte sous seing privé en date du 5 avril 2013 entre Monsieur Andreas Luecke, Rechtsanwalt, Steuerberater, né le 6 mai 1963 à Offenbach/Main, demeurant à D-22359 Hamburg, Huusbargstieg 16 (le cédant) et la société GLI Golden Leaf Invest Gadebusch GmbH, avec siège à D-19205 Gadebusch, Erich-Weinert-Str. 14, HRB 11352 (le cessionnaire) dont l'intégralité des parts sociales a été cédée.

La notaire déclare également que ce présent extrait vaut mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054053/16.

(130066497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Grace Lodge Care S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.616.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 avril 2013

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Robert Brimeyer de son poste de gérant de la société avec effet au 21 avril 2013.
- Nomination de M. Emmanuel Mougeolle, directeur de sociétés, né à Epinal, France, le 3 juillet 1977, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant
- M. Emmanuel Mougeolle, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2013054034/19.

(130066075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Grace Lodge Care Operating S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.219.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 avril 2013

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Robert Brimeyer de son poste de gérant de la société avec effet au 21 avril 2013.
- Nomination de M. Emmanuel Mougeolle, directeur de sociétés, né à Epinal, France, le 3 juillet 1977, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant
- M. Emmanuel Mougeolle, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2013054033/19.

(130066054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Fondations Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.175.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 avril 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet au 8 avril 2013;
- nomination de Laurent Vanderweyen, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet au 8 avril 2013 et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013054008/16.

(130066483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Gemic S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 40.577.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. April 2013.

Unterschrift

FUER DEN VERWALTUNGSRAT

Référence de publication: 2013054047/12.

(130066412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Gestifactus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 88.235.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 26 mars 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Géraldine SCHMIT, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat;

2. nomination de Ronald CHAMIELEC, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015;

3. acceptation de la démission de READ S.à.r.l., avec siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat;

4. nomination de Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013054049/20.

(130066141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Taxcontrol International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 67.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054380/9.

(130066288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Eurologic SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 167.429.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 décembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 janvier 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013054449/13.

(130066320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Bâloise Assurances Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 68.065.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires le 11 avril 2013

Sixième résolution

L'Assemblée nomme, sur proposition du Conseil d'Administration, Monsieur Martin Strobel, né le 5 mars 1966 à Hambourg, demeurant à CH-4125 Riehen, Burgstrasse 161, comme nouvel administrateur de la société pour une durée d'un an. Son mandat expirera donc à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013.

Les mandats des administrateurs Peter Zutter, Jan De Meulder, German Egloff, Gert De Winter, Andreas Eugster, Romain Braas et André Bredimus venant à échéance, l'Assemblée décide de procéder au renouvellement de leurs mandats pour une période d'un an. Leurs mandats expireront donc à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013.

Septième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, venant à échéance, pour la période expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013.

Romain BRAAS

Administrateur-Directeur Général

Référence de publication: 2013054439/21.

(130066708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Commercial Consultant Agency Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9752 Hamiville, Maison 58B.

R.C.S. Luxembourg B 103.092.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement n° 367/2013 rendu en date du 17 avril 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société à responsabilité limitée COMMERCIAL CONSULTANT AGENCY Sàrl, avec siège à L-9752 Hamiville, Maison 58b, inscrite au RCS sous le numéro B 103.092.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur le juge Jean-Claude WIRTH de Diekirch et liquidateur Maître Christian HANSEN, Avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Christian HANSEN
Le liquidateur / Avocat à la Cour
30, route de Gilsdorf
L-9234 Diekirch

Référence de publication: 2013054447/19.

(130066478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

G.G. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 86.254.

—
Rectificatif du dépôt du 19/04/2013 - No 130061548

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013054699/14.

(130067355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Manwin Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 218.925,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.240.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 18 février 2013, de nommer un gérant supplémentaire, avec effet au 18 février 2013, pour une durée indéterminée,

- Monsieur Stéphane Sadoune, né le 15 septembre 1975 à Mont-Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le Conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Feras Antoon;
- M. Philippe Poiré Côté; et
- M. Stéphane Sadoune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013054197/20.

(130066600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Med Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 103.155.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 24 mai 2012 que le mandat de Certifica Luxembourg S.à r.l., Commissaire, a été renouvelé et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018.

De plus, la Société prend acte de la nouvelle adresse de Certifica Luxembourg S.à r.l. au 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054200/16.

(130066584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Buccio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.
R.C.S. Luxembourg B 125.538.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050434/9.

(130062209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

B&S Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.
R.C.S. Luxembourg B 135.944.

Les comptes annuels au 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050430/9.

(130061853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Medtronic Ardian Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.000.000,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 158.983.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 avril 2013

En date du 20 avril 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe A, avec effet au 20 avril 2013:

- Madame Sandrine Bruzzo, née le 7 septembre 1968 à Rochefort-sur-Mer (17), Charente Maritime en France, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 20 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur Philippe van den Avenne

Madame Sandrine Bruzzo

Gérants de classe B:

Monsieur Gary L. Ellis

Monsieur Philip John Albert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Medtronic IP Holding International Luxembourg Sàrl

Référence de publication: 2013054865/24.

(130067053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Mashta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.858.

—
Extrait des décisions des actionnaires prises en date du 14 mars 2013

En date du 14 mars 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. transférer le siège social de la Société de 18, rue de l'Eau 1449 Luxembourg au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

2. d'accepter les démissions de Monsieur Sébastien Gravière, Monsieur Michael Zianveni et de Monsieur Jean-Yves Nicolas de leur mandat d'administrateurs de la Société, avec effet au 14 mars 2013.

3. de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet au 14 mars 2013, et pour une durée limitée de 6 ans:

- Monsieur Jean-Marie Bettinger, employé privé, né le 14 Mars 1973 à Saint-Avold (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

- Madame Magali Fetique, employée privée, née le 1 Février 1981 à Metz (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

- Madame Chloé Gaubert, employée privée, née le 12 novembre 1982 à Lyon (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

4. d'accepter la démission de CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L. de son mandat de commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 14 mars 2013.

5. de nommer Veridice S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154843, en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 14 mars 2013, et pour une durée limitée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

MASHTA S.A.

Référence de publication: 2013054877/30.

(130067652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

Medtronic CV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 145.752.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 avril 2013

En date du 20 avril 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe A, avec effet au 20 avril 2013:

- Madame Sandrine Bruzzo, née le 7 septembre 1968 à Rochefort-sur-Mer (17), Charente Maritime en France, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 20 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur Philippe van den Avenne

Madame Sandrine Bruzzo

Gérants de classe B:

Monsieur Gary L. Ellis

Monsieur Philip John Albert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Medtronic IP Holding International Luxembourg Sàrl

Référence de publication: 2013054867/24.

(130067390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

AMC Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.777.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050416/9.

(130062442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

SistemApsys Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.737.400,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 135.487.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire en date du 23 avril 2013

1) Monsieur Denis TROSHANIN a été révoqué de son mandat de gérant avec effet au 23 avril 2013.

2) Monsieur Alan BOTFIELD a été révoqué de son mandat de gérant avec effet au 23 avril 2013.

3) Monsieur Sinan SAR, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le juin 1980 demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé gérant A pour une durée indéterminée avec effet au 23 avril 2013.

4) Monsieur Cornelius BECHTEL, né à Emmerich / Rhin (Allemagne), le 11 mars 1968 demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé gérant A pour une durée indéterminée avec effet au 23 avril 2013.

5) Le siège social a été transféré à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich avec effet au 23 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SistemApsys Financing S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013054313/21.

(130066518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Pushkar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 48.554.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013054285/10.

(130066222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

PBG Midwest Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.456.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Avril 2013.
PBG Midwest Holdings S.à r.l.
Paul Galliver
Manager B

Référence de publication: 2013054270/14.

(130066628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

SistemApsys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.737.400,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 135.488.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire en date du 22 avril 2013

- 1) Madame Marta VENTURA a été révoqué de son mandat de gérant A avec effet au 23 avril 2013.
- 2) Madame Barbara NEUERBURG a été révoqué de son mandat de gérant A avec effet au 23 avril 2013.
- 3) Madame Charlotte LAHAJE HULTMANN a été révoqué de son mandat de gérant B avec effet au 23 avril 2013.
- 4) Monsieur Denis TROSHANIN a été révoqué de son mandat de gérant A avec effet au 23 avril 2013.
- 5) Monsieur Alan BOTFIELD a été révoqué de son mandat de gérant A avec effet au 23 avril 2013.
- 6) Monsieur Sinan SAR, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le juin 1980 demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé gérant A pour une durée indéterminée avec effet au 23 avril 2013.
- 7) Monsieur Cornelius BECHTEL, né à Emmerich / Rhin (Allemagne), le 11 mars 1968 demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé gérant A pour une durée indéterminée avec effet au 23 avril 2013.
- 8) Monsieur Jean FELL, né à Echternach, le 9 avril 1956, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée avec effet au 23 avril 2013.
- 9) Monsieur Claude CRAUSER, né à Luxembourg le 22 avril 1981, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée avec effet au 23 avril 2013.
- 10) Monsieur Fabrice GEIMER, né à Arlon (Belgium), le 23 janvier 1978, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé gérant A pour une durée indéterminée avec effet au 23 avril 2013.
- 11) Le siège social a été transféré à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich avec effet au 23 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SistemApsys S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013054314/30.

(130066523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Northsea Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.001,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.915.

—
Par résolutions signées en date du 22 avril 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Julien Petitfrère, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 23 avril 2013;
- nomination de Catuscia Morciano, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 23 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054227/15.

(130066582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Nordea Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 14.157.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 2 avril 2013

Il résulte dudit procès-verbal que

| | |
|-------------------------|---|
| Mme Gunn Wærsted | c/o Nordea Bank AB Oslo Branch Middelthunsgate 17, N-0107 Oslo, Norvège |
| M. Jhon Mortensen | c/o Nordea Bank S.A., 562 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg |
| M. Allan Polack | c/o Nordea Investment Management AB Denmark Strandgade 3, DK-1401 Copenhague K, Danemark |
| M. Jean-Philippe Bailly | c/o Nordea Bank S.A., 562 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg |

ont été nommés administrateurs de Nordea Bank S.A.

KPMG Audit S.à.r.l. a été nommé réviseur d'entreprises de Nordea Bank S.A..

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013054224/22.

(130066623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Orchid Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 159.413.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 10 avril 2013

En date du 10 avril 2013, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Alexandre Dumont en qualité d'Administrateur avec effet au 31 mars 2013,
- de coopter Monsieur Sascha Vinogradic, 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Alexandre Dumont, démissionnaire, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2013.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Orchid Funds Sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013054240/17.

(130065988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

CEP III Alphyn I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: GBP 30.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 176.813.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of April,

Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary, residing in Rambrouch (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1) CEP III Alphyn GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 12,000, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "General Partner")

2) CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company with variable share capital, submitted to the SICAR regime law, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Lu-

xembourg Trade and Companies Register, under the number B 127.711 and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg ("CEP3P"), and

3) The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 76 600 ("TCG Lux" and together with CEP3P, the "Limited Shareholders"),

each of the three appearing parties here represented by Ms Christelle Frank employee with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given under private seal on April 15, 2013.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a "Société en Commandite par Actions" which they declared to organize among themselves.

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form - Corporate Name. Between those present or hereabove represented this day and all persons who will become owners of the Shares mentioned hereafter, a Luxembourg company under the form of a "Société en Commandite par Actions" governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles") is hereby formed under the name "CEP III Alphyn I S.C.A." (the "Company").

2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the City of Luxembourg.

2.2 The General Partner (as defined hereafter) is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory Registered Office.

2.3 The Registered Office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be taken by the General Partner.

3. Object. The Company's object is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4. Duration. The Company is established for an unlimited period from the date hereof.

Chapter II. - Capital, Shares.

5. Share capital.

5.1 The subscribed capital is fixed at thirty thousand pounds sterling (GBP 30,000.-), represented by one (1) share of the General Partner ("action de commandite", herein defined as "Management Share") and two million nine hundred

ninety-nine thousand, nine hundred and ninety-nine (2,999,999) shares of the Limited Shareholders ("actions de commanditaire", herein defined as "Limited Shares"; together, with the Management Share, herein defined as the "Shares"), with a nominal value of one pence sterling (GBP 0.01) each. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders.

5.3 The Company can repurchase its own Shares within the limits set by the Law.

6. Form of Shares.

6.1 The Management Share and the Limited Shares shall be in registered form.

6.2 A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be evidenced by inscription in the said register.

6.3 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

6.4 If a registered Shareholder does not provide any address where the notices and information issued by the Company can be sent, this should be mentioned in the Shareholders' register and the address of the Shareholder shall be supposed to be the Registered Office of the Company or another address which shall be registered until such holder provides another address to the Company.

6.5 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6 Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the General Partner shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding Shares which are not fully paid up.

7. Transfer of Shares. Any transfer of Shares shall be made in accordance with the Law and notified to the Company.

8. Modification of Capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

Chapter III. - Management and Supervisory board.

9. Management.

9.1 The Company shall be managed by CEP III Alphyne GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, in its capacity of general partner of the Company (herein referred to as the "General Partner").

9.2 The General Partner may consult the Supervisory Board pursuant to the Article 14 of the Articles.

9.3 The General Partner may enter into administration and management agreements with and on behalf of the Company.

10. Powers of the General Partner. The General Partner is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on the Company's interest and shall be refunded all expenses relative to its quality of general partner of the Company.

11. Representation. The Company will be bound towards third party by the single signature of the General Partner, represented by its legal representatives or any delegate appointed in compliance with the articles of the General Partner, or by the single signature of any person to whom such power shall be delegated by the General Partner.

12. Delegation of powers.

12.1 The General Partner may, at any time, appoint an attorney or agent of the Company as required for the affairs and management of the Company, provided that the Limited Shareholder(s) cannot act on behalf of the Company without losing the benefit of its/their limited liability.

12.2 The appointed attorney or agent shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

13. Liabilities.

13.1 The General Partner shall be liable with the Company for all losses which cannot be recovered on the Company's assets.

13.2 The Limited Shareholder(s) shall, subject to refraining from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders, only be liable for payment to the Company of the nominal value paid for each Limited Share they hold in the Company.

14. Supervisory Board.

14.1 The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, elected by the general meeting of Shareholders, for a period not exceeding six years (the "Supervisory Board").

14.2 They may be removed at any time and without justification by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed.

14.3 In case a member of the Supervisory Board is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

14.4 For the carrying of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the Law.

14.5 The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the General Partner on such matters as the General Partner may determine.

Chapter IV. - General Meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of Shareholders.

15.1 Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

15.2 The meeting of Shareholders shall deliberate only on the matters, which are not reserved to the General Partner by the Articles or by the Law.

16. Annual general meeting. The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg, on the last Friday in February at 3 p.m..

17. Other general meeting(s). The other general meetings of Shareholders may be held at a time and a place as specified in the notice of meetings. Unless otherwise provided herein, the convening notice and the general meetings shall be subject to the conditions and delays foreseen by the Law.

18. Convening notice and Vote.

18.1 The general meeting may be convened by the General Partner or by the Supervisory Board by way of a notice fixing the agenda of the meeting sent by registered letter, mail or fax at least eight days before the meeting.

18.2 Unless otherwise provided by the Law or by the Articles, all resolutions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders are adopted by simple majority of the Shares present or represented, regardless of the proportion of the capital represented, provided that the consenting vote of the General Partner shall be required for such resolutions to be adopted.

18.3 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast of the Shareholders present or represented, and subject to the approval of the General Partner. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

18.4 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders (including the General Partner) and in compliance with any other legal requirement.

19. Attendance, Representation.

19.1 Any Share, being Management Share or being Limited Share, is carrying one voting right in the general meeting.

19.2 All the voting Shares shall vote as one category of shares, except for the amendment to the Articles affecting the rights of the different categories.

19.3 A Shareholder may act at any general meeting, including the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing including by letter, fax or e-mail.

19.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each Shareholder or the representatives of each Shareholder participating, being able to hear and to be heard by all other participating Shareholders using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

19.5 If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits.

20. Business year.

20.1 The business year of the Company begins on the first day of September and ends on the last day of August of each year, except for the first business year, which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 August 2013.

20.2 The General Partner draws up the balance sheet and the profit and loss account. The General Partner submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the Supervisory Board who shall make a report containing comments on such documents.

21. Distribution of profits.

21.1 The annual net profit determined each year in accordance with the applicable legal provisions and accounting principles shall be allocated as follows:

21.1.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.1.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.2 The distribution of dividends shall be proposed by the General Partner and approved by the general meeting of Shareholders.

21.3 The General Partner may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the Law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation.

22. Dissolution, Liquidation.

22. 1 The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders voting in the same quorum and majority as for the amendment of the Articles.

22.2 In the event of death or dissolution of the General Partner, as well as in the case of its legal incapacity or inability to act, the Company shall not be dissolved and the Supervisory Board may appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the general meeting is held. The administrator shall, within fifteen days of his appointment, convene the general meeting in accordance with the procedures in the Articles. It shall be liable only for the performance of its mandate.

22. 3 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

22.4 After payment of all the debts of and charges against the Company and the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in accordance with the distribution provisions provided for in Article 21.1.2.

Chapter VIII. - Applicable law.

23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

| | Management Share: | Limited Shares: |
|---|----------------------|--------------------|
| CEP III Alphyn GP S.à r.l. | 1 | |
| CEP III Participations S.à r.l. SICAR | | 2,999,998 |
| The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l. | | 1 |
| TOTAL OF SHARES | 1 | 2,999,999 |

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty thousand pounds sterling (GBP 30,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

First extraordinary general meeting of shareholders.

The above Shareholders representing the totality of shares and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as members of the Supervisory Board for a maximum duration of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of Shareholders to be held in 2019:
 - Mr Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957, in New York, United States of America, with professional address at Lansdowne House, 57, Berkeley Square, London W1J 6ER, United Kingdom;

- Mr David B. Pearson, Managing Director, born on December 13, 1968, in Washington DC, United States of America, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, United States of America

- Mrs Erica Herberg, Principal, born on June 8, 1974, in the State of North Carolina, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately 1.300,- Euros.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quinzième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) CEP III Alphy GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, incorporé et existant sous les lois luxembourgeoises, ayant un capital social de GBP 12.000, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («Actionnaire Commandité»),

2) CEP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois à capital variable, régis par la loi sur les SICAR, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.711 et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg («CEP 3 P»), et

3) The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, incorporé et existante sous les lois de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12,500, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg sous le numéro B 76 600 («TCG Lux» ensemble avec CEP 3 P, les «Actionnaires Commanditaires»),

Chaque partie comparante ici représentée par Mademoiselle Christelle Frank, employée, demeurant à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations sous seing privé délivrées en date du 15 Avril 2013.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le Notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une «Société en Commandite par Actions» de droit luxembourgeois dont ils ont arrêté les statuts comme suit et qu'ils déclarent constituer entre eux:

STATUTS

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il est constitué entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions par la suite une société luxembourgeoise sous forme de «Société en Commandite par Actions», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»), sous la dénomination de «CEP III Alphy I S.C.A.» (la «Société»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Le Gérant Commandité (tel que défini ci-après) est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du Siège Social statutaire.

2.3 Le Siège Social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de ses Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.4 Au cas où le Gérant Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le Siège Social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire

du Siège Social, restera luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du Siège Social sera prise par le Gérant Commandité.

3. Objet. L'objet de la Société est d'effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec la prise de participation et d'intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que leur administration, leur contrôle, leur développement et leur gestion.

La Société pourra en particulier utiliser ses fonds pour la constitution, la gestion, le développement et la vente de portefeuilles consistant en des titres et brevets de n'importe quelle origine, participer à la création, au développement et au contrôle d'une entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, ou de toute autre manière, n'importe quelle forme de titres ou de brevets, en disposer par vente, transfert, échange ou autrement, faire fructifier ces titres et ces brevets. La Société pourra apporter toute assistance financière (que ce soit sous forme de prêts, d'avances, d'octroi de garanties ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou des entreprises dans lesquelles elle a un intérêt ou qui appartiennent au même groupe de société que celui auquel appartient la Société (en ce compris des entités filiales ou associés).

En général, la Société pourra effectuer toutes transactions financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes transactions de quelque nature que ce soit qui est directement ou indirectement en relation avec son objet social ou qui permettent de promouvoir son développement.

La Société pourra emprunter sous toutes formes, y compris par voie d'offres publiques. Elle pourra émettre par le biais de placements publics ou privés, des bonds, des obligations, des instruments de dettes ou toute autre forme de dettes, convertibles ou non, et/ou des titres financiers. Elle pourra donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou d'autres sociétés. La Société pourra enfin nantir, transférer, grever ou créer d'autres sûretés sur tout ou partie de ses biens.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

Titre II. - Capital, Actions

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à trente mille Livres Sterling (30.000 GBP) représenté par une (1) action de l'Actionnaire Commandité (ci-après l'«Action de Commandité») et deux million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2,999,999) actions des Actionnaires Commanditaires (ci-après les «Actions de Commanditaire», ensemble avec l'Action de Commandité, définies ci-après comme les «Actions»), chacune d'une valeur nominale de un penny sterling (0.01 GBP). Les détenteurs d'Actions sont définis ensemble ci-après comme les "Actionnaires".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur une action sera versée. Le montant dudit compte prime d'émission sera à la libre disposition des Actionnaires.

5.3 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi.

6. Forme des actions.

6.1 Les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire seront émises sous forme nominative.

6.2 Un registre des actions nominatives sera conservé au siège de la Société, où il sera disponible pour consultation par tout Actionnaire. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription faite au dit registre.

6.3 La Société peut considérer la personne dont le nom figurera au registre des Actionnaires comme le propriétaire des Actions.

6.4 Au cas où un détenteur d'Actions nominatives ne fournirait pas une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la Société pourront être envoyés, mention pourra en être faite sur le registre des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur d'Actions sera censée être au Siège Social de la Société ou à tout autre adresse mentionnée dans le registre jusqu'à ce que le détenteur concerné fournisse une autre adresse à la Société.

6.5 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6 Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Gérant Commandité déterminera de temps à autre. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Actions qui ne sont pas entièrement libérées.

7. Transfert d'Actions. Tout transfert d'Actions doit être effectué en conformité avec la Loi et notifié à la Société.

8. Modification du Capital social. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

Titre III. Gérance et Conseil de surveillance

9. Gérance.

9.1 La Société sera gérée par CEP III Alphyn GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en sa qualité de gérant commandité de la Société (définis ci-après comme le «Gérant Commandité»).

9.2 Le Gérant Commandité pourra consulter le Conseil de Surveillance en vertu de l'Article 14 des Statuts.

9.3 Le Gérant Commandité pourra également conclure avec ou pour le compte de la Société des contrats d'administration et de gestion.

10. Pouvoirs du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société et sera indemnisé de toutes dépenses relatives à sa qualité de Gérant Commandité de la Société.

11. Représentation. La Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant Commandité, représenté par ses représentants légaux ou par tout mandataire désigné conformément aux statuts du Gérant Commandité ou, par la signature individuelle de toute personne porteuse à qui ce pouvoir aura été conféré par le Gérant Commandité.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Gérant Commandité peut, à tout moment, nommer un représentant ou un agent de la Société si les opérations et la gestion de celle-ci le requièrent, étant entendu que le(s) Actionnaire(s) Commanditaire(s) ne pourra(ont) agir pour le compte de la Société sans perdre le bénéfice de sa/leur responsabilité limitée.

12.2 Les agents nommés auront les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le Gérant Commandité.

13. Responsabilités.

13.1 Le Gérant Commandité est responsable de toutes dettes et pertes ne pouvant être payées sur les actifs de la Société.

13.2 Le(s) Actionnaire(s) Commanditaire(s) sera(ont) sujet à s'abstenir d'agir au nom et pour le compte de la Société d'une quelconque manière ou qualité autrement qu'en qualité de titulaires de droits d'Actionnaires dans les assemblées générales des Actionnaires et responsables uniquement des dettes de la Société qu'à hauteur de la valeur nominale des Actions de Commanditaire qu'ils détiennent dans la Société.

14. Conseil de Surveillance.

14.1 Les opérations de la Société, et sa situation financière, notamment ses livres et comptes, seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période de six ans maximum (le «Conseil de Surveillance»).

14.2 Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment et sans justification par décision de l'assemblée des Actionnaires. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

14.3 Dans le cas où un membre du Conseil de Surveillance est élu sans indication de durée, il sera considéré comme étant élu pour une durée de six ans à partir de la date de sa nomination.

14.4 Pour accomplir ses obligations de contrôle, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tel que défini à l'article 62 de la Loi.

14.5 Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant Commandité sur les points que le Gérant Commandité déterminera.

Titre IV. - Assemblée Générale des actionnaires.

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires.

15.1 Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la Société.

15.2 L'assemblée générale des Actionnaires délibérera uniquement sur les points qui ne sont pas de la compétence du Gérant Commandité en vertu des Statuts ou de la Loi.

16. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la Ville de Luxembourg en un lieu précisé dans l'avis de convocation et se situant à Luxembourg, le dernier vendredi du mois de février à 15h00 heures.

Autre(s) Assemblée(s) générale(s)

Les autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans l'avis de convocation. Sauf disposition contraire des Statuts, les avis de convocation et les assemblées des Actionnaires seront soumis aux conditions et délais prévus par la Loi.

17. Avis de convocation et Vote.

17.1 Les assemblées générales peuvent être convoquées par le Gérant Commandité ou par le Conseil de Surveillance, par un avis indiquant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée, lettre ou fax au moins huit (8) jours avant la réunion de l'assemblée.

17.2 Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des Actions présentes ou représentées, quelles que soit la portion du capital représentée, étant entendu que le vote favorable du Gérant Commandité est requis pour que les résolutions soient adoptées.

17.3 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les dispositions des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée peut être convoquée selon les formes statutaires ou légales. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valablement adoptées devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés, et sous réserve de l'approbation du Gérant Commandité. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

17.4 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires (y compris le Gérant Commandité) et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

18. Présence et Représentation.

18.1 Toute Action, Action de Commandité ou Action de Commanditaire, comporte un droit de vote à chaque assemblée d'Actionnaires.

18.2 Toutes les Actions voteront comme une seule catégorie d'Actions, sauf pour la modification des Statuts affectant les droits des diverses catégories..

18.3 Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit, incluant lettre, fax ou courrier électronique.

18.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque Actionnaire ou les représentants de chaque Actionnaire participant, soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, par les autres Actionnaires utilisant ce type de technologie, lesquels seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Après délibérations, les votes pourront également être exprimés par écrit, par télécopie ou télégramme ou facsimilé, ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

18.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Titre V. - Exercice social, Distribution des bénéfices

19. Exercice social.

19.1 L'exercice social de la Société commencera le premier jour de septembre et se terminera le dernier jour du mois d'août de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société pour finir le 31 août 2013.

19.2 Le Gérant Commandité établit le bilan et le compte de profits et pertes. Le Gérant Commandité remet ces documents avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, au Conseil de Surveillance qui commentera ces documents dans son rapport.

20. Distribution des bénéfices.

20.1 Le bénéfice net de la Société, déterminé chaque année en conformité avec les dispositions légales applicables et les principes de comptabilités, sera réparti comme suit:

20. 1.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.1.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution des bénéfices nets.

20. 2 Les distributions de dividendes seront proposées par le Gérant Commandité et approuvées par l'assemblée générale des Actionnaires.

20. 3 Le Gérant Commandité peut décider de verser des acomptes sur dividendes conformément aux conditions prescrites par la Loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

21.2 En cas de décès ou de dissolution du Gérant Commandité, tout comme en cas d'incapacité légale ou inaptitude à agir du Gérant Commandité, la Société ne prendra pas fin et le Conseil de Surveillance pourra désigner un administrateur, actionnaire ou non, lequel prendra les mesures urgentes et d'administration ordinaires jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale. L'administrateur devra, endéans les quinze (15) jours de sa désignation, convoquer l'assemblée générale conformément aux procédures statutaires. Il ne sera tenu responsable que de l'exécution de son mandat.

21.3 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités légales) nommés par les Actionnaires qui vont déterminer leurs pouvoirs et compensations.

21.4 Après paiement de toutes dettes et charges de et contre la Société et des dépenses de liquidation, le bonus net de liquidation sera payé aux Actionnaires conformément aux règles de distribution prévues à l'article 21.1.2 ci-dessus.

Titre VII. - Loi applicable

22. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts sera réglé conformément à la Loi.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

| | Action de Commandité | Actions de Commanditaire |
|--|-------------------------|-----------------------------|
| CEP III Alphyn GP S.à r.l. | 1 | |
| CEP III Participations S.à r.l. SICAR | | 2.999.998 |
| The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l. | | 1 |
| TOTAL DES ACTIONS | 1 | 2.999.999 |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente mille Livres Sterling (30.000 GBP) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Première assemblée générale extraordinaire.

Les Actionnaires ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes ont été nommées comme membres du Conseil de Surveillance pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en l'année 2019:
 - Mr Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957, à New York, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume Uni;
 - Mr David B. Pearson, Managing Director, né le 13 Décembre 1968, à Washington DC, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats Unis d'Amérique;
 - Mme Erica Herberg, Principal, née le 8 juin 1974, dans l'état de Caroline du Nord, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.300,- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Frank, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 avril 2013. Relation: RED/2013/599. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 25 avril 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013053918/505.

(130065986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.754.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013054245/9.

(130066598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Testudo Investment HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.714.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 17 Avril 2013 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et les parties citées ci-dessous, les 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. M Jörg W. Müller, né le 27 Septembre 1964 à Hamburg, Allemagne, ayant pour adresse personnelle Sülldorfer Kirchenweg 134, 22589 Hamburg, Allemagne, détient 500,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01;

2. M Thomas Eichentopf, né le 26 Novembre 1955 à Hamburg, Allemagne, ayant pour adresse personnelle Schleusenborn 12, 21037 Hamburg, Allemagne, détient 500,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01;

3. M Volker D. Lemke, né le 27 Août 1963 à Nienburg, Allemagne, ayant pour adresse personnelle Am Klövensteen 14, 22869 Schenenfeld, Allemagne, détient 62,500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01;

4. Mme Jana Eichentopf, née le 30 Octobre 1979 à Hamburg, Allemagne, ayant pour adresse personnelle Caspar-Voght-Strasse 83, 20535 Hamburg, Allemagne, détient 62,500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01;

5. Mme Britta Götsch, née le 15 Janvier 1969 à Elmshorn, Allemagne, ayant pour adresse personnelle Ramskamp 60A, 25337 Elmshorn, Allemagne, détient 62,500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01;

6. M Jan Stahmer, né le 23 Octobre 1964 à Hamburg, Allemagne, ayant pour adresse personnelle Schumannstrasse 49, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne, détient 62,500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Testudo Investment HoldCo S.à r.l.

Représentée par M Robert H. Strietzel

Gérant A

Référence de publication: 2013053044/26.

(130064764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

G Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.527.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/04/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013054020/12.

(130066498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

FMV & Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 157.263.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25 avril 2013

- Nomme, dès ce jour, Mme Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable née le 03/01/1977 à Liège (Belgique), domiciliée professionnellement au 283, Route d'Arlon à L-8011 Strassen, en qualité d'administrateur-délégué pour un mandat se terminant après l'assemblée générale ordinaire de 2018.

- Accepte la démission du commissaire aux comptes Pundamilia Family Office Sàrl.

- Nomme, dès ce jour, CC AUDIT and CONSULT SA ayant son siège social au 283, Route d'Arlon à L-8011 Strassen, RCS n°B109612 en qualité de commissaire aux comptes pour un mandat se terminant après l'assemblée générale ordinaire de 2018.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant restée sans réponse, la séance est levée après lecture, approbation et signature du présent procès-verbal.

Pour acceptation du mandat d'administrateur-délégué

Michel Vansimpsen / Ariane Vansimpsen

Président / Administrateur-délégué / Secrétaire

Référence de publication: 2013054017/20.

(130066155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Tinsel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 121.180.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of the month of April,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Tinsel Group S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.180, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 26 October 2006 (the "Company"), published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2363 of 19 December 2006. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated 1st March 2013, not yet published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is opened by the chairman (the "Chairman"), Solange Wolter, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting and the Meeting elects as scrutineer Me Florian Bonne, professionally residing in Luxembourg.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record:

1. that the shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list, signed by the Chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy, signed ne varietur, will be annexed to this deed to be filed together with it with the registration authorities;

2. as it appears from the said attendance list, all the shares representing the entire share capital are represented at the present Meeting, so that the Meeting is validly constituted and can validly decide on all items of the following agenda of which the shareholder declared having had full prior knowledge;

3. that the agenda of the Meeting is the following:

1. Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of sixty US dollars (USD 60) from its current amount of one million twenty-one thousand seven hundred forty US dollars (USD 1,021,740) to an amount of one million twenty-one thousand six hundred eighty US dollars (USD 1,021,680) as a result of the repurchase by the Company of the shares of the following class as set forth in the table below and subsequent cancellation thereof:

| Class of shares | Nr of shares |
|-----------------------|--------------|
| class F2 shares | 2 |
| Total | 2 |

2. Payment on the date hereof of the repurchase price amounting to seventy-three thousand two hundred and three US dollars sixty cents (USD 73,203.60) of the two class F2 shares so repurchased and cancelled to the sole shareholder

of the Company in accordance with the provisions of article 69 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

3. Amendment of article 5.1 of the Articles.

First resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of sixty US Dollars (USD 60) so as to bring it from its present amount of one million twenty-one thousand seven hundred forty US Dollars (USD 1,021,740) down to one million twenty-one thousand six hundred eighty US Dollars (USD 1,021,680) by the repurchase by the Company and subsequent cancellation of two (2) shares of class F2.

Second resolution

The Meeting notes the provisions of article 69 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and confirms that the Company has (i), sufficient funds to satisfy all the creditors of the Company after payment of the repurchase price of the two (2) shares of class F2 repurchased and cancelled pursuant to the previous resolution, and (ii) sufficient distributable reserves to pay the difference between (a) the repurchase price of the two shares of class F2 so repurchased and cancelled being thirty-six thousand six hundred one US Dollars and eighty cents (USD 36,601.8) per share and (b) the nominal value of the shares of class F2 being thirty US Dollars (USD 30) per share.

The Meeting hereby resolves to authorise the Board of Directors of the Company to pay on the date hereof the repurchase price of the two class F2 shares so repurchased and cancelled amounting to seventy-three thousand two hundred three US dollars and sixty cents (USD 73,203.60) to the sole shareholder of the Company and pursuant to such payment terms as agreed between the Company and the sole shareholder.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

5.1. The Company's corporate capital is fixed at one million twenty-one thousand six hundred eighty US dollars (USD 1,021,680), divided into thirty-four thousand fifty-six (34,056) shares each in registered form, having a nominal value of thirty United States dollars (USD 30) per share, classified as follows:

a) voting shares

twenty-four thousand five hundred and eleven (24,511) shares are ordinary voting shares classified as follows: six hundred (600) class A shares, six hundred fifteen (615) class S1 shares, one thousand one hundred ten (1,110) class S2 shares, two thousand two hundred fourteen (2,214) class S3 shares, seven thousand nine hundred eighty-six (7,986) class S4 shares, five thousand five hundred eighty (5,580) class S5 shares, two hundred and seventy-one (271) class T2 shares, three hundred (300) class T3 shares, one hundred twenty (120) class T4 shares, one hundred eighty (180) class T5 shares, eight hundred and forty (840) class NL1 shares, seven hundred and eighty (780) class NL2 shares, seven hundred and twenty (720) class NL3 shares, nine hundred (900) class NL4 shares, nine hundred sixty (960) class NL5 shares, thirty (30) class RS1-2006 shares, one hundred twenty (120) class RS1-2008 shares, ninety (90) class RS1-2010 shares, forty-five (45) class RS1-2012 shares, sixty (60) class RS2-2008 shares, thirty (30) class RS2-2012 shares, one hundred twenty (120) class RS3-2012 shares, eight hundred forty (840) class RS4-2012 shares.

b) non-voting shares

nine thousand five hundred forty five (9,545) are non-voting shares called E shares and F shares in the following classes: one (1) class E4 shares, one (1) class E5 shares, forty-nine (49) class E6 shares, four (4) class E7 shares, thirteen (13) class E8 shares, fifty-eight (58) class E9 shares, twenty-six (26) class E10 shares, one hundred and eighty-one (181) class E11 shares, sixty-five (65) class E12 shares, thirty-six (36) class E13 shares, nine (9) class E14 shares, seventy-five (75) class E15 shares, fifty-six (56) class E16 shares and ninety-four (94) class E 17 shares, forty-six (46) class F1 shares, sixty (60) class F2 shares, three hundred and sixteen (316) class F3 shares, one hundred and nineteen (119) class F4 shares, sixty (60) class F5 shares, eighty-seven (87) class F6 shares, three hundred and thirty-two (332) class F7 shares, ninety-seven (97) class F8 shares, forty-eight (48) class F9 shares, one hundred and fifty-two (152) class F10 shares, thirty-three (33) class F11 shares, six hundred eighty (680) class F12 shares, two hundred and forty (240) class F13 shares, one hundred and eighty (180) class F14 shares, one hundred and thirteen (113) class F15 shares, one hundred and sixteen (116) class F16 shares, one hundred and five (105) class F17 shares, thirty-six (36) class F18 shares, three hundred and ninety-one (391) class F19 shares, one hundred and fourteen (114) class F20 shares, two hundred and sixty-one (261) class F21 shares, twenty-four (24) class F22 shares, one hundred and thirty-three (133) class F23 shares, twenty-six (26) class F24 shares, six (6) class F25 shares, forty (40) class F26 shares, one hundred and five (105) class F27 shares, one hundred and seventy-three (173) class F28 shares, one hundred and twenty (120) class F29 shares, two hundred and forty (240) class F30 shares, forty-five (45) class F31 shares, one hundred twenty (120) class F32 shares, three hundred ninety (390) class F33 shares, sixty (60) class F34 shares, sixty (60) class F35 shares, five hundred forty (540) class F36 shares, five hundred forty (540) class F37 shares, one hundred eighty (180) class F38 shares, four hundred twenty (420) class F39 shares, one thousand four hundred twenty-five (1,425) class F40 shares, sixty (60) class F41 shares, sixty (60) class F42 shares, thirty (30) class F43 shares, thirty (30) class F44 shares, sixty (60) class F45 shares, thirty (30) class F46, fourteen (14) class F47 shares, two hundred forty (240) class F48 shares, and one hundred twenty (120) class F 49 shares.

Declaration - Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois d'avril,

par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (Assemblée) de Tinsel Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 121.180, constituée le 26 octobre 2006 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (la «Société»), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg numéro 2363 du 19 décembre 2006. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 1^{er} mars 2013 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, précité, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg.

L'Assemblée a été ouverte par le président (le «Président»), Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président a nommé comme secrétaire et l'Assemblée a élu comme scrutateur M^e Florian Bonne, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire d'acter:

4. que l'actionnaire représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, figurent sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que la procuration, signée ne varietur, seront annexées au présent acte afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

5. qu'il appert de ladite liste de présence que la totalité des actions représentant l'intégralité du capital social est représentée à la présente Assemblée, permettant ainsi à cette dernière d'être valablement constituée et de pouvoir valablement statuer sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour suivant, dont l'actionnaire a déclaré avoir été préalablement informé.

6. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social émis de la Société de soixante dollars américains (USD 60) de son montant actuel d'un million vingt et un mille sept cent quarante dollars américains (1.021.740 USD) à un montant d'un million vingt et un mille six cent quatre-vingts dollars américains (1.021.680 USD) par le rachat par la Société d'actions des classes telles que figurant dans le tableau ci-dessous et annulation subséquente de celles-ci:

| Classes d'actions | Nombre d'actions |
|--------------------------------|------------------|
| actions de classe F2 | 2 |
| Total | 2 |

2. Paiement à la date des présentes du prix de rachat égal à soixante-treize mille deux cent trois dollars américains et soixante cents (USD 73.203,60) des deux classes d'actions F2 ainsi rachetées et annulées à l'actionnaire unique de la Société conformément aux dispositions de l'article 69 de loi du Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts.

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante dollars américains (USD 60) pour le porter de son montant actuel d'un million vingt et un mille sept-cent quarante dollars américains (1.021.740 USD) à un montant d'un million vingt et un mille six cent quatre-vingt dollars américains (1.021.680 USD) suite au rachat par la Société et l'annulation subséquente de deux (2) actions de classe F2.

Deuxième résolution

L'Assemblée note les conditions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et confirme (i) que la Société dispose des fonds nécessaires pour désintéresser tous les créanciers de la Société après paiement du prix de rachat des actions de classe F2 rachetées et annulées en vertu de la précédente résolution, et (ii) que la Société dispose de réserves distribuables suffisantes pour payer la partie du prix de rachat des deux actions de

classe F2 s'élevant à trente-six mille six-cent un dollars américains et quatre-vingt cents (36.601.80 USD) excédant la valeur nominale des actions de classe F2 de trente dollars (30 USD) par action.

L'Assemblée décide en conséquence d'autoriser le conseil d'administration de la Société de payer à la date des présentes le prix de rachat des deux actions de classe F2 ainsi rachetées et annulées d'un montant égal à soixante-treize mille deux cent trois dollars américains et soixante cents (USD 73.203,60) à l'actionnaire unique de la Société et conformément aux modalités de paiement convenues entre les Associés et la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin qu'il ait dorénavant la teneur suivante:

5.1. Le capital social de la Société est fixé à un million vingt et un mille six cent quatre-vingt dollars américains (1.021.680 USD), divisé en trente-quatre mille cinquante-six (34.056) actions chacune sous forme nominative, ayant une valeur nominale de trente dollars américains (30 USD) par action, classifiées comme suit:

a) actions avec droit de vote

vingt-quatre mille cinq cent onze (24.511) actions sont des actions ordinaires avec droit de vote classifiées comme suit: six cents (600) actions de classe A, six cent quinze (615) actions de classe S1, mille cent dix (1.110) actions de classe S2, deux mille deux cent quatorze (2.214) actions de classe S3, sept mille neuf cent quatre-vingt-six (7.986) actions de classe S4, cinq mille cinq cent quatre-vingts (5.580) actions de classe S5, deux cent soixante et onze (271) actions de classe T2, trois cents (300) actions de classe T3, cent vingt (120) actions de classe T4, cent quatre-vingts (180) actions de classe T5, huit cent quarante (840) actions de classe NL1, sept cent quatre-vingts (780) actions de classe NL2, sept cent vingt (720) actions de classe NL3, neuf cents (900) actions de classe NL4, neuf cent soixante (960) actions de classe NL5, trente (30) actions de classe RS1-2006, cent vingt (120) actions de classe RS1-2008, quatre-vingt-dix (90) actions de classe RS1-2010, quarante-cinq (45) actions de classe RS1-2012, soixante (60) actions de classe RS2-2008, trente (30) actions de classe RS2-2012, cent vingt (120) actions de classe RS3-2012, huit cent quarante (840) actions de classe RS4-2012.

b) actions sans droit de vote

neuf mille cinq cent quarante-cinq (9.545) sont des actions sans droit de vote appelées actions E et actions F dans les classes suivantes: une (1) action de classe E4, une (1) action de classe E5, quarante-neuf (49) actions de classe E6, quatre (4) actions de classe E7, treize (13) actions de classe E8, cinquante-huit (58) actions de classe E9, vingt-six (26) actions de classe E10, cent quatre-vingt et un (181) actions de classe E11, soixante-cinq (65) actions de classe E12, trente-six (36) actions de classe E13, neuf (9) actions de classe E14, soixante-quinze (75) actions de classe E15, cinquante-six (56) actions de classe E16 et quatre-vingt-quatorze (94) actions de classe E 17, quarante-six (46) actions de classe F1, soixante (60) actions de classe F2, trois cent seize (316) actions de classe F3, cent dix-neuf (119) actions de classe F4, soixante (60) actions de classe F5, quatre-vingt-sept (87) actions de classe F6, trois cent trente-deux (332) actions de classe F7, quatre-vingt-dix-sept (97) actions de classe F8, quarante-huit (48) actions de classe F9, cent cinquante-deux (152) actions de classe F10, trente-trois (33) actions de classe F11, six cent quatre-vingts (680) actions de classe F12, deux cent quarante (240) actions de classe F13, cent quatre-vingts (180) actions de classe F14, cent treize (113) actions de classe F15, cent seize (116) actions de classe F16, cent cinq (105) actions de classe F17, trente-six (36) actions de classe F18, trois cent quatre-vingt-onze (391) actions de classe F19, cent quatorze (114) actions de classe F20, deux cent soixante et une (261) actions de classe F21, vingt-quatre (24) actions de classe F22, cent trente-trois (133) actions de classe F23, vingt-six (26) actions de classe F24, six (6) actions de classe F25, quarante (40) actions de classe F26, cent cinq (105) actions de classe F27, cent soixante-treize (173) actions de classe F28, cent vingt (120) actions de classe F29, deux cent quarante (240) actions de classe F30, quarante-cinq (45) actions de classe F31, cent vingt (120) actions de class F32, trois cent quatre-vingt-dix (390) actions de classe F33, soixante (60) actions de classe F34, soixante (60) actions de classe F35, cinq cent quarante (540) actions de classe F36, cinq cent quarante (540) actions de class F37, cent quatre-vingts (180) actions de class F38, quatre cent vingt (420) actions de classe F39, mille quatre cent vingt-cinq (1.425) actions de classe F40, soixante (60) actions de classe F41, soixante (60) actions de classe F42, trente (30) actions de classe F43, trente (30) actions de classe F44, soixante (60) actions de classe F45, trente (30) actions de classe F46, quatorze (14) actions de classe F47, deux cent quarante (240) actions de classe F48 et cent vingt (120) actions de classe F49.

Déclaration - Estimation des frais

Le montant des dépenses liées au présent acte est estimé à approximativement à euros EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française. À la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture des présentes aux membres du bureau, ils ont signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER, F. BONNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 avril 2013. Relation: LAC/2013/16999. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013053062/209.

(130064223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

SUCCESSUS Beteiligungsgesellschaft S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 165.010.

—
Extrait pour dépôt de cession de parts

La soussignée Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, certifie par la présente avoir reçu en son étude une cession de parts ayant eu lieu par acte sous seing privé en date du 5 avril 2013 entre Monsieur Andreas Luecke, Rechtsanwalt, Steuerberater, né le 6 mai 1963 à Offenbach/Main, demeurant à D-22359 Hamburg, Huusbargstieg 16 (le cédant) et la société SUCCESSUS Beratungs- und Beteiligungsgesellschaft mbH, avec siège à D-19205 Gadebusch, Erich-Weinert-Str. 14, HRB 11340 (le cessionnaire) dont l'intégralité des parts sociales a été cédée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013054356/15.

(130066495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

Studor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 81.345.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 avril 2013

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société Studor S.A., tenue au siège social en date du 18 avril 2013, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Le siège social de la société a été transféré avec effet au 25 février 2013 à

L-2210 Luxembourg, 38 boulevard Napoléon 1^{er}.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Studor S.A.

Référence de publication: 2013053032/14.

(130064627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Zuppardo, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.888.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 mars 2013

L'assemblée a décidé de réélire aux fonctions d'administrateurs avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

- Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald;

- Monsieur Eric LECLERC, né le 04.04.1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 4 rue Peternelchen, L-2320 Howald;

- Monsieur Andres BAUMGARTNER, né le 2 janvier 1961 à Altstätten, Suisse, demeurant professionnellement à 31 Nüsichelstrasse, CH-8021 Zurich, Suisse.

L'assemblée a décidé de réélire aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat, Monsieur Pascal FABECK, né le 16.11.1968 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

L'adresse professionnelle de Monsieur Andres BAUMGARTNER, administrateur, a été transférée à 31 Nüsichelstrasse, CH-8021 Zürich, Suisse.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013053104/23.

(130064887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Trans Service Logistics Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3510 Dudelange, 38, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 176.772.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le seize avril.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Jean-Marc ELMERICH, responsable d'affrètement, né à Dieuze/Moselle (France), le 25 mai 1963, demeurant à F-54600 Villers-les-Nancy, 60, rue des Cottages.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de TRANS SERVICE LOGISTICS SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet l'activité de commissionnaire de transports, l'achat et la vente de produits de la terre, l'achat et la vente de matériels et matériaux divers, l'achat et la vente de vin, l'importation et l'exportation de vin et autres boissons alcoolisées et non alcoolisées, ainsi que l'achat et la vente de meubles.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites par Jean-Marc ELMERICH, responsable d'affrètement, né à Dieuze/Moselle (France), le 25 mai 1963, demeurant à F-54600 Villers-les-Nancy, 60, rue des Cottages. Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3510 Dudelange, 38, rue de la Libération.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Jean-Marc ELMERICH, responsable d'affrètement, né à Dieuze/Moselle (France), le 25 mai 1963, demeurant à F-54600 Villers-les-Nancy, 60, rue des Cottages.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Elmerich et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 18 avril 2013. Relation EAC/2013/5175. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

Référence de publication: 2013053067/66.

(130064526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

SEB 5 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howlad, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 131.694.

Monsieur Alexander Klein a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 2 avril 2013.

Lors d'une réunion tenue le 2 avril 2013, les administrateurs ont nommé, sous réserve d'approbation par l'Autorité de Surveillance du Secteur Financier, par cooptation Monsieur Matthias Ewald avec adresse professionnelle à L-2370 Howlad pour pourvoir provisoirement à la vacance du poste d'administrateur de Monsieur Alexander Klein. L'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive de Monsieur Matthias Ewald.

Madame Marie Winberg a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 22 avril 2013.

Lors d'une réunion tenue le 24 avril 2013, les administrateurs ont nommé, sous réserve d'approbation par l'autorité de Surveillance du Secteur Financier, par cooptation Monsieur Tobias Hjelm avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8 pour pourvoir provisoirement à la vacance du poste d'administrateur de Madame Marie Winberg. L'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive de Monsieur Tobias Hjelm.

A partir du 24 avril 2013 le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, président du conseil d'administration

- Monsieur Matthias Ewald avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

- Monsieur Tobias Hjelm avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013055765/25.

(130068038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Sayo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.643.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 8 mars 2013 que Monsieur Philip Hirschler a cédé:

- 40 (quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- à Monsieur Shau Tong Chin, ayant son adresse privée au 75, Headland Drive, Discovery Bay, Lantau Island, Hong Kong;

- 30 (trente) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- à Monsieur Patrick O'Mara, ayant son adresse privée au 27, Foch Road, #02-06 Hoa Nam Building, 209264 Singapour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013055755/17.

(130068282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

Vega Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 30.120.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2013 qu'il a été procédé à la reconstitution suivante du conseil d'administration:

a) a été nommée nouvel administrateur

- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en remplacement de Monsieur Gabriel Bravi

b) ont été renommés administrateurs

- Monsieur Filippo DOLLFUS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6900 Lugano (Suisse), Via degli Amadio, 1

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L - 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2018.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2013054407/23.

(130066456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.

K-Nord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6315 Beaufort, 23, rue de Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 154.064.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2013

Ordre du jour:

1. Changement du siège social

Résolution prise:

Les associés:

1) Monsieur RODRIGUES DA SILVA José Gilberto, né à Tamengos-Anadia (Portugal), le 15 mars 1973, demeurant à L-6311 Beaufort, 4, rue de Belair;

2) Madame BAPTISTA FERREIRA BREDA Clara Maria, née à Mealhada (Portugal), le 30 septembre 1975, demeurant à L-6311 Beaufort, 4, rue de Belair;

de la société à responsabilité limitée K-NORD, ayant son siège social à L-6311 BEAUFORT, 4, rue de Belair, ont pris la résolution suivante:

Première résolution:

Les associés décident de transférer l'adresse de L-6311 BEAUFORT, 4, rue de Belair à L-6315 BEAUFORT, 23, route de Grundhof.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2013, en 2 exemplaires.

Rodrigues Da Silva José Gilberto /
Baptista Ferreira Breda Clara Maria.

Référence de publication: 2013054132/23.

(130066263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2013.
